

DÉLIBÉRATION N° CA 22-04 DU 15 MARS 2022
relative au compte-rendu d'activité 2021 de l'agence de l'eau Seine-Normandie
(rapport de performance 2021)

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment l'article R.213-39,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 2022.

DÉLIBÈRE

Article unique

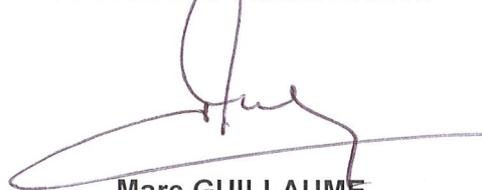
Le conseil d'administration approuve le compte rendu d'activité de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'année 2021 présenté par la directrice générale (rapport de performance 2021).

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Président
du conseil d'administration



Marc GUILLAUME



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



**RAPPORT DE PERFORMANCE 2021
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

RAPPORT DE PERFORMANCE 2021

DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Sont présentés successivement :

- les éléments de bilan communs aux six agences de l'eau ;
- les faits marquants de l'année 2021 pour l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- le résultat du suivi 2021 des indicateurs du contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 de l'agence.

I – LES ÉLÉMENTS DE BILAN COMMUNS AUX SIX AGENCES DE L'EAU

Chaque agence de l'eau, en tant qu'opérateur de l'État, contribue à la mise en œuvre de la politique de l'eau sur son territoire dans le cadre des orientations fixées par le Ministère chargé de l'environnement. Les agences de l'eau doivent, avec efficacité, rigueur et transparence, satisfaire les orientations majeures qui leur sont fixées par les tutelles.

Parmi les principaux défis à relever actuellement par les agences de l'eau, on peut citer :

- ✓ contribuer aux objectifs de la directive cadre sur l'eau,
- ✓ élargir les interventions des agences de l'eau à la biodiversité et au milieu marin,
- ✓ soutenir une politique de gestion de la ressource en eau équilibrée et durable dans le contexte du changement climatique,
- ✓ mettre en œuvre une solidarité territoriale en faveur des territoires ruraux les plus sensibles,
- ✓ accompagner les collectivités dans la prise en main de la compétence GEMAPI et dans le transfert progressif au niveau intercommunal des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement,
- ✓ adapter les organisations et les méthodes de travail compte tenu de l'importante réduction des moyens humains exigée par le gouvernement,
- ✓ renforcer les mutualisations inter-agences pour gagner en compétence et en robustesse dans ce contexte de réduction d'effectifs.

Une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire

Comme l'année 2020, l'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire, puisqu'il aura fallu attendre la rentrée de septembre pour sortir des modalités de télétravail dérogatoires, déclinées dans chaque agence en application des protocoles sanitaires.

Le télétravail a ainsi été largement utilisé, et beaucoup de réunions, notamment en inter-agences, se sont tenues en ayant recours à la visioconférence. En fin d'année, la 5^{ème} vague est venue replonger les agences de l'eau et leurs personnels dans des modalités de travail visant à réduire les interactions, ce qui a notamment conduit à devoir reporter les rencontres des comités de bassin prévues le 9 décembre.

Dans ce contexte, les agences et leurs personnels ont fait face avec efficacité et professionnalisme, en sachant s'appuyer sur les acquis de l'année 2020. En particulier, les agences n'ont jamais cessé d'être présentes sur les territoires, au côté des maîtres d'ouvrage des bassins.

Les agences de l'eau pleinement engagées sur le terrain

- **Mettre en œuvre les 11^{èmes} programmes**

Après une année 2020 très chahutée, l'année 2021 a nécessité une forte mobilisation des agences pour inciter et accompagner les maîtres d'ouvrage à engager les investissements nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Cette mobilisation s'est traduite par une consommation proche de 100% des autorisations d'engagements pour toutes les agences et permettant même dans plusieurs agences de rattraper les retards d'engagements constatés en 2019, ce qui est un résultat remarquable au vu du contexte. La consommation des crédits de paiement est elle aussi repartie à la hausse, même si des difficultés restent perceptibles sur certains bassins, les maîtres d'ouvrage pouvant parfois tarder – en raison du contexte sanitaire - à engager concrètement les opérations ou à transmettre les pièces justificatives de l'avancement des travaux permettant les paiements.

La dynamique de contractualisation a été également très soutenue, qu'il s'agit de contrats impulsés par les agences ou de la participation à des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) intégrant une dimension « eau ».

- **Engager les crédits du plan « France Relance »**

Sur les 550 millions d'euros inscrits dans le plan « France Relance » en faveur de l'eau et de la biodiversité, les 250 M€ consacrés à la sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole ainsi qu'à la gestion des boues, et les 10 M€ confiés aux agences de l'eau pour la préservation de la biodiversité sur les territoires et le renforcement de la résilience des écosystèmes ont été engagés en quasi-totalité par les agences de l'eau sur le premier semestre 2021, contribuant ainsi à la dynamique des engagements financiers relevée précédemment. Un tel résultat témoigne de la capacité des équipes des agences à se mobiliser et à initier et accompagner des projets sur le terrain.

L'enjeu maintenant sera de procéder aux paiements des aides attribuées sur un rythme soutenu, les crédits de paiement « France Relance » étant ouverts sur la période 2021-2023.

Réviser les 11èmes programmes d'intervention

Au-delà de la mise en œuvre au quotidien des 11^{èmes} programmes sur le terrain, l'année 2021 a aussi été consacrée à la révision à mi-parcours des 11^{èmes} programmes. Dans chaque bassin, cette révision a mobilisé les équipes des agences et les conseils d'administration et leurs commissions ad hoc tout au long de l'année. Ces révisions ont toutes été adoptées par les conseils d'administration avant la fin de l'année, après avoir reçu l'avis conforme des comités de bassin.

Sur le fond, ces révisions, dont les orientations avaient fait l'objet d'un courrier de cadrage de la Ministre de la transition écologique et la secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité en date du 9 août 2021 adressé aux présidents des conseils d'administration des agences et aux présidents des comités de bassin, ont permis de réaffirmer les grandes priorités des programmes adoptés fin 2018, tout en apportant les inflexions nécessaires compte tenu des retours d'expérience des trois premières années de mise en œuvre, marquées notamment par la crise sanitaire.

Sur le plan financier, l'épure financière des 11^{èmes} programmes révisés reste globalement inchangée. En revanche, des transferts entre lignes programmes ont été réalisés.

Préparer l'avenir avec l'élaboration de nouveaux SDAGE

Compte tenu du nouveau calendrier arrêté au niveau national, les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de programmes de mesures, qui avaient été adoptés par tous les comités de bassin entre fin septembre et mi-octobre 2020, avec des niveaux d'adhésion plus ou moins larges selon les bassins, ont été soumis à la consultation du public et des assemblées le 1^{er} mars 2021 (le 15 février 2021 pour le bassin de Corse), sur une durée respectivement de six et quatre mois.

Sur les 7 bassins, l'année 2021 a donc été en grande partie consacrée au traitement des avis reçus et à leur prise en compte dans les projets de SDAGE et de programmes de mesures qui seront in fine soumis au vote des comités de bassin d'ici le 21 mars 2022. Ce travail a nécessité de nombreuses réunions de travail et de concertation au sein des instances de bassin.

Sur le plan technique, les services des agences de l'eau ont été fortement mobilisés, en concertation avec les services de l'Etat et en premier lieu les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de bassin, d'autant plus que l'exercice de préparation des SDAGE est conduit en parallèle du travail d'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Se mobiliser sur le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique

Le 28 mai 2021, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et la ministre de la transition écologique et solidaire ont lancé le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, afin de bâtir une stratégie d'anticipation et d'adaptation au changement climatique pour l'agriculture. Il se nourrit des productions de groupes de travail mobilisés sur trois thématiques :

thématique 1 - se doter d'outils d'anticipation et de protection dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques ;

thématique 2 - renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infrastructures agro-écologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation ;

thématique 3 - accéder à une vision partagée et raisonnée de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme.

Compte tenu des enjeux du Varenne pour la politique de l'eau, les agences se sont fortement impliquées dans les groupes de travail nationaux relevant des thématiques 2 et 3, et en particulier ceux de la thématique 3 (participation aux nombreuses réunions, contributions écrites, fourniture d'exemples, de références et de contacts...). Cet investissement a contribué à un rééquilibrage des débats et à mieux faire valoir les acquis de la politique de l'eau mise en œuvre dans les bassins.

Les présidents des comités de bassin ont également été sollicités en fin d'année par le ministre de l'agriculture et par la secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité pour apporter leurs contributions. Les travaux en ce sens ont été organisés au sein des bassins dans des formats variés, mais tous les comités de bassin ont fait remonter le fruit de leurs travaux, grâce à un fort investissement des services des agences.

Les agences de l'eau poursuivent leur coopération, pour plus d'efficacité

- **Le plan de mutualisation inter-agences**

L'année 2021 a vu se poursuivre la mise en œuvre du plan de renforcement d'envergure des mutualisations adopté 2018 pour les années 2019-2022. Cette recherche d'efficacité accrue était notamment l'un des axes mis en avant par le rapport remis en avril 2018 par la mission d'inspection générale des finances / Conseil général de l'environnement et du développement durable sur l'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité.

L'ambition de ce plan de mutualisation est de consolider le modèle des agences de l'eau, et d'optimiser les moyens consacrés aux missions communes exercées par les six établissements.

Le plan de mutualisation couvre 14 thématiques. La mutualisation prend la forme de :

- la création ou le renforcement de services communs (exemples : direction des systèmes d'information et des usages numériques -DSIUN- unique, centre de services partagés, paie),
- des transferts de compétences (exemples : redevances mutualisées),
- des prestations de service (exemple : veille juridique, inspection de santé et sécurité au travail (ISST), communication nationale),
- l'acquisition partagée de moyens (exemple : portail commun des redevances outil de gestion des demandes informatiques Océan, outil RH CERF),
- des actions coordonnées (exemple : groupements de commande),
- des groupes de travail de convergence des pratiques (exemples : réflexion commune sur le littoral, la planification, la surveillance, respect du règlement général sur la protection des données -RGPD-).

Le plan définit clairement un processus et des moyens consacrés au pilotage avec un directeur général « sponsor », une cheffe de projet, un directeur général responsable par thématique, des directeurs de projet, une instance de pilotage

propre à chaque projet, des bilans réguliers, un plan de communication et des points trimestriels entre les directeurs généraux et la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB).

Un dialogue social national et local (au niveau du comité technique de chaque agence) a également été mis en place, en s'appuyant sur un protocole relatif au dialogue social signé fin 2020

Les trois projets les plus structurants en termes d'organisation concernent la création de la DSIUN portée par l'agence de l'eau Seine-Normandie, le renforcement du CSP paie et le projet de son élargissement à la gestion administrative à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, et la création d'un groupement comptable pilotée par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

La création d'une DSIUN inter-agences et d'un système d'information commun (MUSE), qui est le projet le plus structurant, est maintenant effective depuis le 1^{er} septembre 2020. L'activité de l'année 2021, première année pleine d'activité de la nouvelle DSIUN a été très forte, avec la nécessité de continuer à maintenir les systèmes d'information existants, de faire avancer les projets lancés et de démarrer la nouvelle DSIUN. On compte déjà des premières réalisations concrètes, comme le système de support informatique OCEAN, l'application CERF en matière de ressources humaines et les deux études préparatoires aux futurs systèmes d'information financier et relatif aux aides. La situation a été rendue encore plus complexe par la difficulté à pourvoir les postes vacants (les conditions de rémunération offertes étant souvent inférieures à celle du marché privé de l'emploi des informaticiens) et compte tenu du départ du directeur de la DSIUN. Le recrutement d'un nouveau directeur, dont la prise de poste est intervenue le 3 janvier 2022 et le rodage de la gouvernance à six et des procédures internes de décision (avec en particulier le rôle des COSTRAT), conjugués à des recrutements sur les postes vacants, devraient conduire à une amélioration de la situation l'année prochaine pour disposer d'un futur SI performant et sécurisé

La mise en place d'un CSP paie et gestion administrative RH mutualisé s'est poursuivie en 2021. L'élargissement des compétences concernant l'extension des activités du CSP à la quasi-totalité des actions de paie est maintenant effectif, sauf pour l'agence de l'eau Seine-Normandie qui sera intégrée dans le dispositif en 2022.

Enfin, la première brique du groupement comptable à six agences, qui a vocation à se constituer progressivement, est effective depuis le 1^{er} janvier 2021 : elle couvre les agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie.

Les autres chantiers mutualisés ont également avancé, grâce à la mobilisation des équipes projets inter-agences. De nombreux projets se sont concrétisés, comme le déploiement d'un outil RH commun de gestion des compétences, des entretiens, des recrutements et de la formation (CERF), la définition des besoins en termes d'outils de surveillance, de gestion des données (référentiels communs), la réflexion sur la mutualisation des expertises, etc.

Il est à noter que la mobilisation sur la mutualisation a été au moins aussi forte qu'en 2020 (1400 hommes jours (HJ) en 2020, 860 hommes jours pour le seul premier semestre 2021) montrant que cette attente ministérielle est engageante pour les

équipes alors qu'il est établi que les bénéficiaires ne seront perceptibles que dans la durée.

- **Le travail en inter-agences**

Au-delà des chantiers induits par le plan de mutualisation stricto sensu, l'année 2021 a connu une forte activité au niveau du travail inter-agences, sur de nombreux sujets, qu'il s'agisse du domaine financier (réflexion sur le futur outil commun de gestion financière suite au retour d'expérience relatif à Qualiacc), du domaine des ressources humaines avec de nombreux chantiers ouverts, dont celui de l'adaptation du quasi-statut des agents contractuels des agences de l'eau (il est toutefois à déplorer que son volet de revalorisation indemnitaire ait reçu en fin d'année une fin de non-recevoir de la part du guichet unique), ou des thématiques « métier » (convergence des procédures et marchés pour la surveillance, harmonisation des procédures d'intervention et réflexion en vue d'un logiciel commun pour les aides, engagement d'un travail de mise à plat dans le domaine de la connaissance, réflexion sur la mutualisation des expertises, etc.).

De manière plus générale, la mutualisation n'a pas freiné l'activité de nombreux groupes d'experts mobilisant des collaborateurs des différentes agences de l'eau et sur lesquels la DEB s'appuie pour la mise en œuvre de la politique de l'eau.

Enfin, dans le domaine de la communication, la stratégie de communication institutionnelle a été adoptée en janvier 2021 et a permis de décliner de nombreuses actions (fiches repères, podcasts, campagne en Immersion...). La préparation des rencontres des comités de bassin prévues le 9 décembre et finalement reportées en raison de la situation sanitaire a également fortement mobilisé les équipes communication des agences.

- **La réforme des redevances pour pollution et collecte domestique**

Ce chantier majeur et très sensible politiquement s'est poursuivi en 2021. Il vise à remplacer les redevances actuelles pour pollution et collecte domestiques et le dispositif des primes pour performance épuratoire par deux redevances :

- une redevance pollution assise sur le mètre cube d'eau facturé au titre de la redevance assainissement, modulée en fonction de la performance du système d'assainissement et qui serait perçue auprès des collectivités maîtres d'ouvrages des systèmes d'assainissement ;
- une redevance solidarité assise sur le mètre cube d'eau potable facturé, modulable selon la performance en matière de gestion patrimoniale du système d'alimentation en eau potable.

Après la décision politique de ne pas engager cette réforme par la loi de finances initiale 2022, les travaux techniques se sont poursuivis pour soumettre des propositions complètes au gouvernement. La concertation avec les associations de collectivités a toutefois montré une forte opposition de ces dernières à devenir les assujettis aux redevances en lieu et place des abonnés des services publics d'eau et d'assainissement. L'objectif est aujourd'hui d'aboutir à un projet formalisé global relatif aux redevances des agences de l'eau qui intégrerait une partie biodiversité, qui pourrait être soumis au prochain gouvernement après les élections législatives.

Le renouvellement des comités de bassin

La crise sanitaire qui avait déjà retardé le calendrier initialement prévu pour le renouvellement des comités de bassin a eu des conséquences sur les conditions de mise en place des nouveaux comités de bassin. Les séances d'installation se sont ainsi tenues début 2021 dans des formats adaptés privilégiant la visioconférence. Compte tenu du fort renouvellement des membres, suite notamment aux nouvelles dispositions relatives à la parité qui ont permis l'arrivée au sein des comités de nombreuses femmes, la nécessité d'accompagner les nouveaux membres a conduit à l'organisation de sessions de formation, comme cela est d'ailleurs prévu dans le code de l'environnement.

Ces nouveaux comités de bassin ont ensuite connu des nouvelles désignations de membres suite aux élections régionales et municipales. Ces désignations se sont parfois déroulées dans un contexte difficile, avec notamment des désignations des représentants des départements par l'Assemblée des départements de France (ADF) souvent très tardives.

Les agences de l'eau aux côtés des services de l'Etat et les autres opérateurs de l'eau et de la biodiversité

- **Un travail conjoint avec les services de l'Etat, à tous les niveaux**

Le travail avec les services de l'Etat est une réalité quotidienne, d'une part pour la mise en œuvre au plus près du terrain des politiques publiques liées à l'eau, avec en particulier une participation des services des agences aux réunions des missions inter service de l'eau et de la nature (MISEN) , et un dialogue quotidien sur la conformité des stations d'épuration, au titre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. Ce travail collaboratif se fait d'autre part au niveau de l'articulation des politiques contractuelles impulsées par l'Etat : implication volontariste des agences de l'eau dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) quand ces derniers comprennent une dimension « eau », implication dans les territoires engagés pour la nature (TEN), synergies avec les programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) en mettant en œuvre la complémentarité entre la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations (logique gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations -GEMAPI-)

Cette collaboration est évidemment également très active au niveau des bassins, qu'il s'agisse de la conduite des travaux d'élaboration des SDAGE précédemment évoqués, mais aussi de l'articulation avec les démarches pilotées par l'Etat (directive inondations, directive-cadre stratégie marine) ou des contributions aux travaux du Varenne.

En 2021, la collaboration a aussi été particulièrement active pour la déclinaison opérationnelle du Plan de relance (participation aux nombreux comités de pilotage mis en place au niveau régional, notamment).

- **Un partenariat à consolider avec l'OFB**

Issu de la fusion de l'agence française de la biodiversité (AFB) et de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'office français de la biodiversité (OFB) est un partenaire incontournable pour les agences de l'eau. Toutefois, la nécessité pour ce nouvel opérateur, compte tenu des missions qui lui sont fixées, de couvrir un champ d'intervention plus large, avec des moyens, notamment humains, contraints, risque de le conduire à le voir abandonner certaines missions historiques, qui peuvent être importantes pour les agences de l'eau.

L'année 2021 a été marquée par la finalisation du protocole pour renforcer la coordination des dispositifs d'action pour plus d'efficacité en faveur de la biodiversité et de la gestion de l'eau qui a été signé le 7 avril par les 6 directeurs généraux des agences, le directeur général de l'OFB et le Directeur de l'eau et de la biodiversité. Mais si ce protocole trace des orientations et des pistes d'amélioration, il est insuffisamment décliné et la recherche d'une meilleure complémentarité entre les 6 agences et l'OFB reste toujours d'actualité et fera l'objet d'échanges plus nourris en 2022.

Un contexte social toujours aussi difficile

- **Un schéma d'emplois toujours très contraint en 2021**

Les schémas d'emplois fixés aux agences de l'eau conduisent notamment à des réductions d'effectifs très importantes depuis 2013. En 2021, les agences ont à nouveau perdu 39 ETP, pour atteindre fin 2021 un effectif global de 1460 ETP.

Ces réductions d'effectif récurrentes conduisent notamment à devoir mettre en œuvre des réorganisations d'envergure pour supprimer des postes. Une telle situation de réduction continue des effectifs, conjuguée à des missions et priorités en augmentation, génère une ambiance sociale de plus en plus tendue au sein des agences, avec des représentants du personnel et les DRH des agences de l'eau qui alertent sur une nette augmentation des risques psycho-sociaux, attestée par les enquêtes réalisées.

La stabilisation des effectifs des agences de l'eau décidée par le gouvernement pour 2022 est un premier signal positif, qui sera à confirmer pour les années suivantes pour ne pas obérer la réalisation des objectifs ambitieux qui sont fixés aux agences de l'eau.

- **Un audit interne du CGEDD positif pour les agences de l'eau**

L'agence de l'eau a fait l'objet au même titre que les autres agences d'un audit interne du CGEDD en 2021. Le rapport de cet audit indique que la participation des agences à la mise en œuvre de la politique de l'eau donne satisfaction à hauteur des forts enjeux de cette politique.

II – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021 POUR L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Une révision à mi-parcours du 11^{ème} programme d'intervention « Eau & climat » 2019-2024

Le programme d'intervention (2019-2024) a fait l'objet de plusieurs modifications depuis son adoption en particulier en 2020 pour aider les entreprises et les collectivités à faire face à la situation sanitaire (mesures d'urgence), les encourager à redémarrer les projets à la sortie du confinement (plan de reprise), puis relancer l'économie (plan de relance) avec des modalités d'aides avantageuses pour les opérations prioritaires et enfin pour dynamiser le plan baignade (2021), dans la perspective de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024. La révision à mi-parcours a été menée en 2021 avec avis conforme du comité de bassin et adoption au conseil d'administration du 16 novembre 2021. Les modifications concernent essentiellement les thématiques suivantes :

- la dynamisation de l'accompagnement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour un déploiement plus affirmé ;
- la simplification et le resserrement de l'aide à l'international ;
- la dynamisation des aides aux entreprises ;
- l'évolution des aides à la gestion alternative des eaux pluviales (en faveur de la pleine terre et de l'infiltration des pluies fortes) ;
- la modification des aides à la continuité écologique suite à la promulgation de la loi « Lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » ;
- l'ajustement des conditions d'éligibilité aux aides à l'assainissement pour favoriser la dynamique sur le zonage pluvial et les travaux afférents.

Outre le travail sur la révision du 11^{ème} programme, dont les modalités s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2022, des mesures ont été décidées par le conseil d'administration pour adapter les dispositions du programme et permettre d'accompagner et encourager des projets structurants, et notamment la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Les taux d'aide ont été renforcés sur le périmètre concerné de même que pour toutes les opérations prioritaires qui ont un impact direct sur la qualité de l'eau.

L'élection d'un nouveau Président du comité de bassin et la nomination d'une nouvelle directrice générale de l'agence de l'eau

Lors de sa séance d'installation du 9 février 2021, le comité de bassin a élu François Sauvadet à sa présidence. Suite aux élections départementales et régionales de juin 2021, induisant un renouvellement partiel de ses membres, le comité de bassin a procédé à une nouvelle élection le 24 novembre 2021 et a élu Nicolas Juillet, maire de Saint-Lupien dans l'Aube, président du Syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA).

Le 1^{er} juin, après plus de trois mois d'intérim sur cette fonction, Sandrine Rocard a été nommée directrice générale de l'agence de l'eau.

Une forte mobilisation de l'agence, dans un contexte sanitaire toujours fortement contraignant

L'agence de l'eau est parvenue à maintenir un rythme de travail intense avec les instances de bassin, dans un contexte de renouvellement de ces dernières, de révision du programme et d'élaboration du SDAGE notamment. Elle a su adapter ses modalités de travail avec le comité de bassin et ses commissions, ainsi qu'avec le conseil d'administration, à travers l'organisation de réunions en présentiel, en visioconférences ou en format hybride et de consultations des instances par voie d'échanges électroniques (3 consultations en 2021). 60 réunions ont ainsi été organisées (nombre équivalent aux années antérieures), dont 4 comités de bassin, 4 conseils d'administration, 7 commissions permanentes des programmes et de la prospective (C3P), commission mixte du comité de bassin et du conseil d'administration et 5 sessions de formation. Les nouveaux membres apprécient particulièrement la lettre hebdomadaire du comité de bassin (« info CB ») pour rendre compte des activités des instances et des actions de l'agence de l'eau, et soulignent la qualité du travail des équipes de l'agence de l'eau.

En parallèle, la mobilisation des équipes sur le terrain, des services supports et de l'encadrement de l'agence de l'eau a été sans faille, s'adaptant à chaque évolution de la situation sanitaire pour permettre la réalisation des missions dans les meilleures conditions possibles.

Une mise en œuvre du programme d'intervention qui reste dynamique et s'est adaptée à la crise sanitaire

En 2021, 639 M€ d'aides (subventions et avances) ont été attribuées, soit un niveau supérieur à celui de 2020 (576 M€), dont près de 64 M€ proviennent de crédits France relance. Le niveau de ces engagements a notamment été porté par :

- ✓ une forte dynamique sur les aides à l'assainissement des collectivités, reflet des efforts réalisés dans la continuité des conclusions des Assises de l'eau. 326,2 M€ ont été consacrés à l'assainissement de 415 000 habitants. 268 km de réseaux d'assainissement ont été créés ou réhabilités. Parmi ces aides, des travaux importants en Ile-de-France ont été accompagnés, en application du « Plan baignade en Seine et en Marne », tels que la poursuite de la réalisation du collecteur unitaire VL8 du SIAAP visant à réduire les déversements en Seine (JOP 2024).
- ✓ Plus de 32 M€ d'aides ont bénéficié aux activités économiques et industrielles pour la dépollution et les économies d'eau.
- ✓ Concernant les milieux aquatiques : plus de 51,1 M€ d'aides ont permis d'effacer ou d'équiper 165 ouvrages pour rétablir la continuité écologique et restaurer 401 km de cours d'eau, protéger et restaurer plus de 7 096 ha de zones humides.

L'agence de l'eau avait par ailleurs souhaité se mobiliser en complément du plan de relance gouvernemental pour accompagner la reprise de l'économie, à travers le lancement de différents appels à projet. Dans ce cadre, en mars 2021, l'appel à

projet (AAP) « l'agriculture s'adapte au changement climatique » et l'AAP « des territoires d'expérimentations pour des paiements pour services environnementaux agricoles pour protéger les prairies » ont été lancés.

Une première sélection des projets pouvant être retenus au titre de l'AAP Innovations pour la gestion de l'eau, la transformation numérique et l'économie circulaire a été par ailleurs présentée en commission des aides de juillet, les dossiers ayant été finalisés jusqu'en fin d'année.

Le plan de relance

Dans le cadre du plan France relance, l'enveloppe allouée à l'agence de l'eau Seine-Normandie au titre de France relance, et engagée en totalité, s'élève à 64,437 M€, dont 63,86 M€ pour les interventions et 0,575 M€ pour le recrutement de personnels intérimaires permettant d'appuyer les services de l'agence pour la mise en œuvre et le rapportage des aides relatives au plan de relance.

Les projets proposés par les porteurs de projet ont fait l'objet d'une attention particulière par les services de l'agence pour leur permettre une instruction prioritaire et accélérée. Au total, 95 projets sont soutenus, au titre de la sécurisation des infrastructures en eau potable et en assainissement et au titre de la biodiversité.

Le 11^{ème} programme reste placé sous le signe de l'adaptation au changement climatique. Grâce à de nombreuses interventions auprès des acteurs de l'eau, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux, et à des initiatives valorisant des projets bénéfiques pour la résilience des territoires, la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie adoptée en décembre 2016 continue à diffuser au sein du bassin.

Un projet de SDAGE tenant compte de la participation du public

Le projet de SDAGE 2022-2027 élaboré en 2020 en partenariat très étroit avec les membres du comité de bassin, a été soumis à la consultation du public et des assemblées entre avril et septembre 2021. La consultation du public a recueilli environ 900 réponses, tandis que la consultation des assemblées et des acteurs de l'eau¹ a donné lieu à 173 avis comportant 1559 observations sur différentes parties des projets de SDAGE et de programme de mesures.

Sans attendre l'adoption définitive du SDAGE, trois chantiers ont été lancés pour aider à sa future mise en œuvre : une redynamisation de la politique des SAGE, un dispositif d'accompagnement des collectivités pour traduire les dispositions du SDAGE dans leurs documents d'urbanisme et la traduction de la trajectoire de baisse des concentrations en nitrates dans les plans d'actions régionaux nitrates.

¹ Tous les organismes (collectivités non citées dans les assemblées, associations, groupements professionnels...) ont pu donner leur avis du 1er mars au 1er septembre 2021.

La poursuite de l'amélioration continue du fonctionnement et de l'accompagnement des agents de l'agence

Le bilan du projet d'établissement 2016-2020 de l'agence de l'eau a été dressé en 2021. Depuis 2016, il avait guidé l'adaptation et la modernisation de l'agence. Ces dernières se sont poursuivies en 2021, selon les axes de travail suivants

Axe 1 : adapter l'organisation de l'agence de l'eau aux évolutions de ses missions et à celles de son environnement, aux contraintes pesant sur ses ressources et à la nécessité d'accroître sa productivité

Cet axe s'est concrétisé, en 2021, par la poursuite de nombreux chantiers de réorganisation cités infra.

Axe 2 : conforter les compétences des agents et les adapter à l'évolution des activités et de leurs conditions d'exercice

Cet axe a été le moteur du plan de formation 2020-2022 de l'agence, adopté en 2020 après consultation des instances de dialogue social.

En 2021, 30 assistantes ont été formées à l'outil ZOOM (6 sessions de 1 jour) et 95 agents ont bénéficié de la formation « organisation de réunions virtuelles » (19 sessions de 2 jours).

Axe 3 : donner aux managers les moyens d'atteindre leurs objectifs en cohérence avec les ressources dont ils disposent, et de répondre aux besoins d'accompagnement et de développement professionnel des agents

A titre d'exemple, l'agence de l'eau poursuit en 2021 sa politique de coachings individuels (6) ainsi que la mise en place d'ateliers participatifs pour les managers (8 managers en ont bénéficié). L'organisation de formations systématiques au management et au télétravail a été intégrée au nouveau plan qualité de vie au travail élaboré en 2020.

En 2021 une formation a été proposée aux managers « management des équipes hybrides » (6 sessions de 2 jours pour 45 agents) et une formation a été proposée aux télétravailleurs (20 sessions de 1 jour pour 151 agents).

Axe 4 : renforcer la contribution des réseaux au développement professionnel des agents et à celui des méthodes et des outils de travail

S'agissant de la fonction financière, des actions importantes ont été menées en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de contrôle interne budgétaire (CIB) : on retiendra la finalisation du recueil des pratiques budgétaires et la poursuite de la réorganisation de la fonction financière au sein des directions avec la désignation de référents et de binômes métiers. Parallèlement, la dynamisation du groupe métier des instructeurs de gestion budgétaire (IGB) contribue pleinement à la professionnalisation des équipes par le partage et la consolidation des pratiques.

On constate la même dynamique concernant le pilotage des processus d'instruction financière des aides ou de redevances pour lesquels le maintien ou le renforcement de l'animation des réseaux hiérarchiques ou groupes

métiers participe à l'harmonisation et à la sécurisation des pratiques au travers notamment de la rédaction de modalités ou consignes de gestion.

Axe 5 : faire reposer la communication interne sur l'information et sur le débat, et la communication externe sur l'expertise et la pédagogie

La diffusion d'un bulletin d'information interne (« Intramel'eau ») s'est poursuivie en 2021 et la DRH a développé des actions d'information ciblées, avec la diffusion de « Flash Infos » (projet immobilier), l'organisation de « cafés de l'information » (outil CERF) ou encore la refonte du livret d'accueil.

Des opérations d'information interne sur la révision du 11^{ème} programme « Eau & climat » ont été organisées, ainsi que des événements ou des mini-conférences, en présentiel ou virtuel (véhicules électriques, mobilité et vélo, projet immobilier, achats durables, connaissance, etc.).

Le séminaire des cadres s'est déroulé le 17 novembre 2021 à Royaumont.

Les agents de l'agence continuent également à être informés des campagnes de communication externes, afin de pouvoir en être le relais dans leur réseau.

Axe 6 : optimiser les possibilités d'évolution professionnelle, de mobilité et de carrière des agents

L'agence de l'eau a accordé en 2021 : 4 bilans de compétences, 2 accompagnements de projets professionnels et vu 2 agents recourir au compte personnel de formation (CPF).

Axe 7 : mettre l'informatique et les systèmes d'information au cœur des métiers et des performances de l'agence

Les évolutions significatives en la matière font l'objet de développements ci-après.

Axe 8 : moderniser le cadre et les conditions de travail

La mise en œuvre du nouveau plan qualité de vie au travail (QVT)- risques psycho-sociaux (RPS) 2021-2024, adopté en comité hygiène sécurité et conditions de travail le 13 octobre 2020 a débuté en 2021. Ainsi, par exemple, les travaux relatifs à l'analyse et à la régularisation de la charge de travail ont démarré avec l'appui de l'ARACT Ile-de-France, une charte du bon usage des outils numériques a été élaborée, le recours à un psychologue du travail a été organisé et l'agence a adopté un plan d'actions pour l'égalité hommes-femmes.

Pour rappel, suite à l'enquête sur les RPS menée en janvier 2020, l'agence avait élaboré, en concertation avec les représentants du personnel, ce plan d'actions.

En sus des coachings cités supra, les formations RPS, qui traduisent un effort permanent en matière de QVT, ont continué à être déployées en 2021 au bénéfice de 31 agents (4 sessions de 1 jour) et de 15 représentants du personnel (3 sessions de 2 jours).

Des améliorations dans l'organisation de l'agence de l'eau

L'agence de l'eau est engagée depuis 2017 dans une démarche de réorganisation, afin d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement collectif et de s'adapter à l'évolution de ses missions et du contexte institutionnel, tout en maintenant la qualité du service rendu. Ceci doit aussi permettre une meilleure résilience face aux importantes réductions d'effectifs qu'a subi l'agence de l'eau jusqu'en 2021.

Au titre des réorganisations, celle de la direction territoriale Seine-aval (intervenant après les réorganisations des cinq autres directions territoriales en 2018 et 2019) lancée en 2020 est devenue effective le 1^{er} juin 2021. La DRH a également abouti sur sa réorganisation en 2021. Pour mémoire, les deux directions techniques du siège s'étaient réorganisées en 2017, de même qu'une partie de l'activité du secrétariat général de l'agence dans les années suivantes.

Les mutualisations entre directions se sont également renforcées, notamment entre les deux directions territoriales de Normandie, pour ce qui concerne la gestion budgétaire, des achats et de la logistique.

L'agence s'inscrit enfin pleinement dans le plan de mutualisation inter-agences adopté à l'été 2018. Elle pilote plusieurs chantiers (ou projets au sein de chantiers), dont deux sont les plus structurants en termes d'organisation (direction des systèmes d'information et des usages numériques et SI commun ; groupement comptable unique).

La première année pleine de fonctionnement de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau

A l'issue de la première année de fonctionnement de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau, un certain nombre de projets ont été réalisés dont les principaux sont indiqués ci-dessous.

L'année 2021 a été principalement consacrée à la mise en œuvre de projets techniques :

- Achever la construction du « data center » mutualisé à Rozérieulles : ce projet a permis de mettre en place des infrastructures de stockage et de calcul modernes ayant pour vocation à recevoir tout nouveau service numérique mutualisé ; tout le système d'information de l'agence y a été transféré en 2021 ;
- L'accès indifférencié. Ce chantier fut sans conteste le chantier le plus important car il a permis aux agents de la DSIUN répartis sur les 6 sièges des agences de l'eau de pouvoir accéder aux ressources informatiques des autres agences et ce, de manière transparente et indifférenciée ;
- Le paramétrage, la mise en œuvre et la présentation de la solution OCEAN qui est la plateforme commune aux 6 agences permettant aux agents de déclarer des tickets d'incident et de demande. Les tickets d'incidents sont traités par un plateau de télé mainteneurs basé sur le site d'Orléans et les agents rattachés à

la délégation des usages numériques qui travaillent de manière indifférenciée pour les 6 agences de l'eau.

- La mise en œuvre du logiciel CERF pour la gestion des RH (entretiens, formation, recrutement).

L'année 2021 a été une année de « rodage » et « d'ajustement » administratif concernant la gestion budgétaire des budgets SI locaux et surtout du budget SI mutualisé.

L'année 2021 a enfin vu le lancement de nombreux projets de mutualisation métier, au travers des 14 groupes de mutualisation, projets que la DSIUN sera amenée à concrétiser pour ce qui concerne les systèmes d'information associés.

L'acquisition du nouveau siège de l'agence de l'eau à Courbevoie

Ce projet immobilier a été lancé fin 2019 suite à la découverte d'amiante dans les locaux vieillissants de Nanterre. Au début de l'année 2021, l'agence a présenté, pour labellisation, le choix de l'immeuble Highlight à Courbevoie devant la Conférence Nationale de l'Immobilier Public (CNIP) qui a donné son avis favorable.

Après de longues négociations avec la société Eurazéo sur les termes de l'acte et le contenu des travaux preneurs, la promesse de vente a été signée en mai 2021 pour une livraison de l'immeuble prévue en mai 2022.

Les équipes de l'agence se sont par ailleurs mobilisées pour concevoir en 2021 l'aménagement futur du nouveau siège de l'agence (plan d'implantation des directions et des espaces communs, choix des mobiliers...) en concertation étroite avec les représentants du personnel.

III- SUIVI 2021 DES INDICATEURS DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

G - Gouvernance, Planification, International

G.1 – Faire vivre et renouveler les instruments de planification à l'échelle des grands bassins hydrographiques et des bassins versants pour progresser vers le bon état des masses d'eau

Objectif G-1.1 : Définir et porter les politiques et priorités d'actions partagées dans le cadre des SDAGE et de leur programme de mesures 2022-2027

En matière de planification, **l'année 2021 a été marquée par la consultation du public et des assemblées sur le projet de SDAGE**. Le traitement des avis des assemblées et autres structures a été supervisé par le groupe de travail SDAGE mandaté par la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P), commission mixte du comité de bassin et du conseil d'administration, suivant des principes partagés en amont de ce travail. Dans ce cadre, 325 observations ont conduit à proposer des modifications rédactionnelles sur environ 200 paragraphes. La plupart des modifications sont des corrections d'erreurs, des précisions ou des ajustements factuels, ainsi que des ajustements par rapport à l'évolution réglementaire. Toutes ces propositions de modifications ont été portées à la connaissance des membres du GT SDAGE en amont des 3 réunions qu'il a tenues. 60 d'entre elles ont été examinées en détail durant les réunions du groupe de travail, qui en a retravaillé une trentaine.

Objectif G-1.2 : Accompagner la déclinaison locale de ces politiques et priorités dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux et autres projets territoriaux

Le comité de bassin Seine-Normandie n'a émis aucun avis sur des SAGE en 2021. Toutefois, la dynamique d'élaboration des SAGE reste bien active sur le bassin et sera renforcée en 2022 avec un soutien et un suivi par l'agence accentués.

Au total, le comité de bassin a rendu un avis sur 27 projets de SAGE, soit ce qui était prévu dans la cible 2021 (cumul des avis rendus).

On dénombre fin 2021, 32 démarches SAGE sur le bassin (hors SAGE Nappe de Beauce commun avec le bassin Loire Bretagne) : 19 SAGE approuvés (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral), 6 SAGE en révision, 6 SAGE en élaboration et 1 SAGE en instruction.

Une surface d'environ 39 % du bassin (SAGE Nappe de Beauce compris) est à ce jour couverte par une démarche SAGE.

En 2021, **42 nouveaux contrats de territoire eau et climat (CTEC)** ont été validés par la commission des aides (29 en 2020) : 2 sur le sous-bassin Vallées de Marne, 7

sur le sous-bassin Seine amont, 1 sur le sous-bassin Vallées d'Oise, 15 sur celui de Seine aval, 4 pour la Seine Francilienne, 13 pour le territoire des bocages normands. L'augmentation conséquente du nombre de contrats signés en une année reflète d'une part l'aboutissement des démarches engagées depuis 2019 et d'autre part, le caractère incitatif du programme, pour les collectivités souhaitant bénéficier d'une aide à l'animation territoriale, la signature du contrat constituant à compter du 1^{er} janvier 2022 une condition pour aider l'animation de démarches de territoire prioritaires autour des enjeux du PDM et du SDAGE.

G-2 : Poursuivre l'accompagnement des pays en voie de développement dans le domaine de l'eau

En 2021, l'agence de l'eau a apporté son appui technique et financier à 29 projets de solidarité internationale, pour un montant total de subventions de plus de 5 M€ :

- 27 de ces projets concernent la mise en œuvre de services d'eau potable et d'assainissement, dont 23 dans les pays d'Afrique subsaharienne ;
- 1 projet porte sur l'appui au réseau d'échanges des acteurs de la solidarité dans le domaine de l'eau au Burkina Faso (ACTEA) ;
- 2 portent sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau : une à l'échelle du bassin de la Somone, au Sénégal (phase 2) et une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une gestion locale et intégrée des ressources en eau au Togo.

A l'issue d'un travail engagé depuis 2019, l'agence de l'eau Seine-Normandie et la direction générale de l'hydraulique au Bénin ont signé un accord de partenariat le 23 février 2021. En décembre 2021, une mission d'appui institutionnel au Bénin, avec un représentant du comité de bassin a permis notamment de faire un point d'étape sur la mise en œuvre de ce partenariat. Un des temps forts a également été la visite d'études des partenaires béninois au Sénégal autour de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, illustrant la coopération Sud-Sud que l'agence développe dans ses partenariats institutionnels. La mission de l'agence au Bénin a également permis de finaliser l'étude de faisabilité sur la mise en place d'un réseau d'échanges des acteurs de la coopération au Bénin et de rencontrer les bénéficiaires d'un des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets inter agences eau et solidarités internationales.

En effet, l'année 2021 a également été marquée, en début d'année, par le lancement de l'appel à projets interagences « eau et solidarités internationales ». A l'initiative de des agences de l'eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse, cet appel à projets a, dans un premier temps, réuni les agences et ses partenaires de coopération décentralisée autour de l'organisation de webinaires visant à faire connaître la démarche auprès des collectivités et associations de solidarité internationale françaises. L'agence de l'eau Seine-Normandie a ainsi contribué à 3 webinaires auxquels ont participé plus de 150 personnes. Dans un second temps les projets ont été sélectionnés : sur la soixantaine de projets qui ont été déposés, 13 projets lauréats ont bénéficié d'un soutien technique et financier des agences de l'eau, pour une subvention totale de 2 M€. Sur les 4 projets instruits par l'agence de l'eau Seine-Normandie, 3 ont d'ores et déjà été validés par la commission des aides. Le 4^{ème} sera présenté prochainement au financement.

L'agence de l'eau a également poursuivi la réflexion engagée en 2020, avec l'IEP de Toulouse et deux opérateurs de développement, le GRET et le CIDR-Pamiga, sur la pertinence de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et les conditions de mise en œuvre de politiques de protection des ressources en eau, sous contrainte d'équité dans l'accès à ces ressources et d'ancrage local. Cette réflexion a été animée pendant 6 mois au sein de l'agence, via un stage en partenariat avec l'école des ponts Paris tech.

Enfin, l'agence et ses partenaires ont valorisé le projet de gestion intégrée des risques inondations dans la vallée de l'Ouémé au Bénin. Les premiers résultats de ce projet qui vise, à travers la GIRE, à intervenir en amont du fleuve Ouémé, en incitant la population à créer des aménagements simples pour limiter le ruissellement et l'érosion, ont été partagés au carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes et au congrès mondial de la nature de l'UICN.

G.3 - Sensibiliser et informer le public

La communication externe et le dialogue avec les acteurs territoriaux

La communication externe de l'agence de l'eau s'est adaptée au contexte sanitaire via une communication réactive, communication presse et réseaux sociaux, pour démultiplier les messages destinés aux partenaires et maitres d'ouvrage.

2021 a été marqué par le lancement de la nouvelle formule du magazine confluence et notamment sa newsletter mensuelle (confluence actualité). La newsletter ciblant les redevables du bassin permet de diffuser une information organisée et ciblée aux maitres d'ouvrages (collectivités, industriels, associations et agriculteurs), auxquels se rajoutent les partenaires et organismes institutionnels, les parlementaires et le comité de bassin, pour toucher in fine 13 000 destinataires. En 2021, l'agence de l'eau a également produit un « confluence dossier » sur le thème du changement climatique diffusé à la même cible.

Durant cette période, les réseaux sociaux ont été un vecteur essentiel de communication pour pousser l'information institutionnelle ou pour valoriser les signatures de contrats territoriaux « eau et climat », par exemple. Le principal réseau social de l'agence est linkedin, avec 6500 abonnés environ en décembre 2021 et surtout avec une progression moyenne croissante de 200 abonnés par mois. Twitter est le second, avec 3650 abonnés, dont une majorité de syndicats locaux, de collectivités et d'élus et une communauté de journalistes et d'influenceurs.

Le site internet de l'agence de l'eau est régulièrement mis à jour, avec une actualité riche, montrant ainsi le dynamisme des actions menées par l'agence et les maitres d'ouvrages qu'elle accompagne. Le site est également un site de service (télé-déclaration des redevances) et d'information sur le 11^{ème} programme (révisé en 2021, avec un webproduit associé pour faciliter la lisibilité des aides qui peuvent être attribuées).

Les dialogues avec les acteurs territoriaux ont été maintenus (pendant la période du 22 mars au 15 avril) par l'organisation de 5 forums territoriaux, en distanciel, pour accompagner les territoires, présenter le plan de relance, le projet de SDAGE et des actions exemplaires. Le nombre de participants n'a pas faibli par rapport à des événements physiques (de l'ordre de 600). La possibilité de revoir les forums en replay est intéressante en termes d'élargissement du public et de communication.

L'agence de l'eau a organisé, en novembre 2021, un séminaire « Animations pour la Protection des Captages du bassin Seine Normandie » en présentiel à la Maison de l'Océan. Presque 100 personnes ont participé à cette journée : animatrices et animateurs issus de collectivités territoriales (communes, communauté de communes, agglo, syndicats, PNR, etc.), animateurs des chambres d'agriculture (13%), services de l'Etat et de l'agence (30%). Des ateliers ont eu lieu pour travailler sur le rôle de ces animations dans les thématiques suivantes : développement de filières à bas niveau d'intrant, suivi-évaluation des programmes d'actions captages, stratégie foncière, paiement pour services environnementaux, aménagement d'hydraulique douce et solution fondées sur la nature, installation-transmission.

Le dispositif des contrats territoriaux « eau et climat » a fait l'objet d'une communication sous la forme de communiqués de presse (une dizaine) avec les partenaires en relayant la signature de ces contrats par voie de presse et sur les réseaux sociaux. Le dispositif presse est également actif pour valoriser les décisions du comité de bassin et de la commission des aides.

La communication externe s'attache également à rendre compte des résultats de l'agence de l'eau par la production du rapport d'activité et de la lettre du maire qui est jointe au rapport sur le prix de l'eau (un document de référence sur les aides et les redevances).

En novembre 2021 l'agence a présenté également à la presse le bulletin de la qualité de l'eau, support également d'une campagne d'information sur le site internet et réseaux sociaux.

La communication s'appuie sur une communication par l'exemple, à l'instar de la campagne de films *#ilslontfaitpourquoipasvous* donnant la parole à des acteurs du bassin Seine- Normandie engagés dans la protection de l'eau et de la biodiversité et dans la lutte contre le changement climatique. Les 34 films produits sont valorisés dans les événements dans lesquels l'agence est partenaire. L'un d'entre eux, sur l'agriculture biologique, a été primé en 2021 au festival international « Deauville green award ».

La stratégie d'adaptation au changement climatique, avec 524 organismes publics ou privés signataires, est valorisée au travers de témoignages mensuels, les « 8 du mois » (en référence à l'adoption à l'unanimité de la stratégie d'adaptation au changement climatique par le comité de bassin le 8 décembre 2016), diffusés dans les réseaux sociaux et auprès des partenaires de l'agence de l'eau.

La communication vers le grand public

La campagne nationale des agences de l'eau « En immersion », s'est poursuivie et adaptée, avec une saison 2 basée sur la conception d'un podcast sur les « hommes et les rivières » et d'un abécédaire de l'eau. Tout au long de l'année, la visibilité de la campagne a poursuivi sa progression, avec plus de 15,3 millions de personnes ayant vu une publication de la page Facebook sur la durée de la campagne, soit depuis presque 3 ans.

G.4 – Mobiliser les acteurs

Les actions éducatives financées par l'agence de l'eau visent à engager les citoyens, les élus et les professionnels dans des actions de protection de l'eau. Elles sont destinées à mobiliser les acteurs locaux afin de participer aux changements de comportement. L'agence de l'eau a mis en ligne sur son site internet une plateforme de ressources permettant de mettre en œuvre une pédagogie active et ainsi d'impliquer davantage les publics.

Dans ce cadre, en 2021 :

- 710 classes d'eau ont été programmées dans des établissements d'enseignement général, des lycées professionnels ou des structures non scolaires du bassin Seine-Normandie. Elles se rajoutent aux 1 886 classes d'eau de l'année précédente qui ont été reportées en grande majorité en raison du confinement. Basée sur une pédagogie active, la classe d'eau comprend des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisciplinaire et une production collective ;
- 47 partenariats éducatifs ont émergé, représentant un montant de 1 440 512 €. Ces chiffres n'ont jamais été aussi élevés, ce qui est particulièrement remarquable en période de crise. Il s'agit essentiellement d'ateliers participatifs (classes d'eau pour élus, agriculteurs et entreprises), d'animations pédagogiques, de parcours, de formations et d'outils pédagogiques.

Un partenariat a été mis en place avec l'OFB pour le financement des aires éducatives du bassin dans le cadre du plan de reprise. 34 groupes ont été aidés par l'agence de l'eau, ce qui représente un montant financier d'aides de 242 851 €.

C - Connaissance (milieux, pressions)

C.1 - Mettre à disposition du public des données environnementales fiables

La tenue à jour de données de surveillance de l'eau et des milieux aquatiques fiables et leur mise en ligne est déterminante pour la bonne information du public. L'agence de l'eau met à disposition annuellement, depuis fin 2018, les données de

surveillance des eaux superficielles (cours d'eau et plans d'eau) en physico-chimie, chimie et hydrobiologie sur le portail national NAIÄDES. L'agence met également à disposition sur le portail national ADES les données de surveillance de la qualité pour les eaux souterraines. **Les données 2020 de la qualité des eaux souterraines sont disponibles sur ADES depuis juillet 2021 et les données allant jusqu'à fin juillet 2021 des eaux de surface depuis décembre 2021 sur NAIÄDES.**

Le portail de bassin « Eaufrance » regroupe les informations et les données produites par les services de la DRIEAT et ceux de l'agence de l'eau, parmi lesquelles les évaluations annuelles de l'état écologique des cours d'eau. Les résultats de l'état des lieux 2019 y sont également accessibles. De même, l'application pour ordiphone "Qualité des rivières" est mise à jour annuellement avec les données d'état aux stations de suivi en rivière les plus récentes. Elle l'a été en 2021.

Les données de surveillance des eaux littorales sont bancarisées via la banque nationale Quadrige. Elles sont mises à disposition du grand public **via le portail Surval opéré par l'IFREMER**. L'évaluation de référence de l'état des masses d'eau (dernière disponible réalisée pour l'état des lieux 2019) est mise à disposition via le portail geoSN et via l'atlas directive cadre sur l'eau (DCE) du bassin Seine-Normandie maintenu par l'IFREMER. Sur ce dernier, les résultats bruts des indicateurs d'état des masses d'eau littorales mis à jour annuellement sont également mis à disposition via des fiches dédiées par masse d'eau.

Enfin, les échouages d'algues vertes sur le littoral font l'objet d'une mise à disposition spécifique sous forme de fiches par secteur sur le site de l'AESN.

C-2 : Contribuer à la surveillance de la qualité des eaux, y compris littorales

L'agence de l'eau met en œuvre la surveillance de la qualité des eaux afin d'acquérir des connaissances sur les milieux et leur évolution sous l'effet de celle des pressions. En 2021, l'agence de l'eau a acquis et bancarisé plus de 6 millions de données de surveillance de la qualité de l'eau. Environ 70 % de ces données servent à la surveillance des cours d'eau, 328 % à celle des nappes souterraines et 3 % à celle des plans d'eau et du littoral.

Le taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles (RCS), en bon état ou en très bon état écologique a été, en 2021, de 37 % (en progrès par rapport aux 31 % atteints en 2019 et 35 % en 2020).

Pour les eaux souterraines, le taux de stations en bon état chimique est passé de 53 % lors de l'état des lieux de 2019 à 58 % aujourd'hui.

La stratégie de surveillance pour le nouveau cycle de 6 ans du SDAGE a été adoptée par le comité de bassin le 6 octobre 2021. Elle doit prochainement être arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin. Elle maintient une surveillance sur les stations les plus anciennes pour disposer de chroniques longues, mais elle s'adapte également à l'évolution du risque identifié lors de l'état des lieux que les masses d'eau présentent de ne pas atteindre les objectifs de bon état.

En termes de mutualisation inter-agences, après l'outil LYXEA de bancarisation et de valorisation des données qualité des eaux mutualisé entre les agences Seine-Normandie et Loire-Bretagne, l'année passée, 2021 a été l'occasion de mutualiser la

surveillance des micropolluants dans les poissons et de petits crustacés, les gammares.

La surveillance des eaux littorales et de transition au titre de la DCE est, quant à elle, mise en œuvre sous le pilotage conjoint de l'agence de l'eau et des établissements de recherche (IFREMER, MNHN). La surveillance littorale est aujourd'hui presque intégralement réalisée sous forme mutualisée par les agences de l'eau. L'année 2021 a ainsi vu le renouvellement de deux marchés pour la surveillance des échouages d'algues (marché inter agences piloté par l'AELB) et des peuplements piscicoles en estuaires (marché inter agences piloté par l'AESN – procédure en cours). La mutualisation de ces marchés couvre désormais tout le volet administratif de leur conduite, de la procédure d'appel d'offres jusqu'au paiement. Seul le volet technique (pilotage du prestataire, validation du service fait) reste assuré par chaque agence.

Ces actions de mutualisation se font dans le cadre du groupe inter agences ad hoc animé par l'AESN. Les travaux 2021 ont également porté sur l'harmonisation de la directive cadre sur l'eau/directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCE/DCSMM) des méthodes d'évaluation de l'état des eaux, sur les réflexions autour de la gouvernance nationale de la surveillance et de l'évaluation, sur les indicateurs de pressions en vue du prochain état des lieux et sur la comparaison des méthodes de bilan des interventions littorales.

Enfin, l'agence de l'eau participe à la définition technique et soutient financièrement les réseaux de suivi microbiologique des cours d'eau et exutoires côtiers, au côté des conseils départementaux et de l'agence régionale de santé (ARS). Ces suivis complètent ceux réalisés au titre des directives sanitaires, en apportant les éléments d'explication sur les sources de contaminations.

C.3. - S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel

Objectif C-3.1 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau par usage

Toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau est tenue de mettre en place un dispositif de comptage de l'eau prélevée. Le taux d'équipement des points de prélèvements par des compteurs est proche de 100 % sur le bassin Seine-Normandie, ce qui permet d'avoir une très bonne connaissance de la pression sur la ressource en eau.

Les prélèvements d'eau des collectivités, des industriels et des agriculteurs sont **stables à 4 009 Mm³** (0,7% d'augmentation par rapport à l'année précédente).

Objectif C-3.2 : S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel

L'agence de l'eau a poursuivi en 2021 son action pour développer les connaissances sur les émissions de micropolluants :

- concernant les systèmes d'assainissement par temps sec et temps de pluie

Dans le cadre de la mise en œuvre de la note technique ministérielle du 12 août 2016, et dans la continuité des campagnes de recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de stations de traitement des eaux usées, l'agence a accompagné en 2021 16 dossiers de collectivités effectuant les diagnostics à l'amont visant l'identification des émetteurs dans le réseau de collecte, et l'établissement d'un plan d'action de réduction des émissions. Au total, 37 collectivités ont été aidées dans cette action de diagnostic amont depuis 2018.

En 2021, les restitutions de travaux et les échanges avec les équipes de l'OPUR (Observatoire des polluants urbains) se sont poursuivis sur diverses thématiques : processus d'élimination des micropolluants organiques et implications opérationnelles, synthèse d'études des microplastiques dans les eaux usées, acquisition de connaissance sur les émissions de polluants émergents.

- concernant les émissions industrielles

L'amélioration des connaissances des pressions industrielles continue, notamment grâce à des partenariats avec des fédérations professionnelles. Par exemple, après une année 2020 neutralisée en raison de la crise sanitaire, l'étude sur le DEHP engagée avec le secteur des blanchisseries industrielles pour préciser les origines de ce phtalate au sein de plusieurs process, et pouvoir ainsi cibler les actions de réduction à mener, a pu être déployée en 2021.

Le régime du suivi régulier des rejets permet de calculer les redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique sur la base de l'autosurveillance des rejets réalisée par les industriels. Il participe ainsi à l'amélioration des connaissances des rejets dans le milieu naturel. En 2021, un nouveau site industriel a été agréé par

l'agence de l'eau pour le suivi régulier de leurs rejets, ce qui porte à 349 le nombre de dispositifs de suivi régulier des rejets agréés sur le bassin Seine-Normandie.

C-4 : Accompagner l'acquisition des connaissances et le développement de solutions innovantes au service du bon fonctionnement des milieux, notamment aquatiques

Au titre de la définition et du suivi de leurs politiques (SDAGE et programmes de mesures au titre de la DCE, programme de mesures et programmes de surveillance au titre de la DCSMM et 11^{ème} programme d'intervention), l'agence de l'eau soutient les études d'intérêt général et les actions de recherche et développement spécifique au bassin Seine-Normandie visant l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux, des pressions et de leurs effets, des leviers d'actions et des modalités de leur mise en œuvre. Les objectifs poursuivis sont l'amélioration de l'efficacité des politiques d'intervention et le maintien d'une capacité d'anticipation dans des domaines identifiés comme prioritaires.

Ainsi, l'agence de l'eau a poursuivi en 2021 son soutien aux quatre grands programmes de recherche destinés à mieux comprendre le fonctionnement du bassin :

- le PIREN-Seine, qui a lancé en 2020, après une construction conduite sur plus d'un an et demi, sa 8^{ème} phase quadriennale, avec l'ensemble de ses partenaires financiers ;
- OPUR, qui poursuit sa phase 5 (2019 – 2023), s'inscrivant dans la continuité des travaux déjà menés sur la génération, le transfert et la gestion des flux d'eau et de contaminants dans les eaux urbaines ;
- le GIP Seine-aval prorogé en 2020 pour une période de 6 ans, dédié quant à lui à la compréhension du fonctionnement de l'estuaire de la Seine, milieu complexe et soumis à des pressions humaines croissantes ;
- le programme de recherche en accompagnement à l'effacement des deux barrages de la Sélune, pour suivre et comprendre la dynamique des écosystèmes suite à ces modifications majeures du milieu.

Les trois premiers programmes sont réunis au sein de la zone-atelier Seine dont l'objectif général est de développer une vision d'ensemble du fonctionnement de ce système formé par le réseau hydrographique (dont l'estuaire et le proche côtier), le bassin versant et la société humaine, en développant une communauté scientifique particulièrement vivante sur le bassin de la Seine.

Une journée de restitution de la zone-atelier (ZA) Seine a été organisée le 13 octobre 2021. A cette occasion, les chercheurs des 3 programmes de recherche ont partagé leurs travaux concernant les futures dynamiques territoriales pour la recherche sur le bassin versant de la Seine. Les échanges ont porté sur le suivi de la qualité de l'eau, le transfert de contaminants, les scénarios pour la transition écologique du bassin de la Seine, la restauration écologique. Ce colloque a permis de nombreux et riches échanges entre scientifiques et gestionnaires sur les travaux en cours et les priorités pour les futurs projets à mener à travers les présentations des restitutions de 4 ateliers menés en 2021 par les chercheurs de la ZA Seine et des tables rondes invitant l'agence et les autres gestionnaires à partager leurs attentes.

L'observatoire du programme de recherche Sélune, ainsi que sa cellule de coordination, ont été renouvelés via une aide financière de l'agence pour la période

2022-2024 afin de continuer sa mission de collecte et de traitement des paramètres environnementaux pour comprendre la dynamique de restauration, et de mise à disposition des données à l'ensemble de la communauté scientifique. Une présentation des premiers résultats au comité de bassin est prévue pour 2022.

P - Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

P.0 - Accompagner l'adaptation des usages aux conséquences du changement climatique sur les ressources en eau et améliorer la résilience des écosystèmes

55 % des montants d'aides attribués en 2021 l'ont été pour des actions dédiées à l'adaptation au changement climatique, ce qui est supérieur à la cible de 50 %. Ce pourcentage est en très légère baisse par rapport à l'année précédente (57 %). En revanche, en valeur, les montants consacrés à ces projets sont en hausse par rapport à l'année précédente. Cette évolution est liée à la construction de l'indicateur et à l'effet de l'augmentation importante des aides versées pour les ouvrages de traitement, des collectivités et des industriels. En effet, les montants en faveur des stations d'épuration sont en très forte hausse (143 M€, contre 53 M€ en 2020 et 122 M€ en 2019) ; les engagements sur les réseaux d'assainissement, non intégrés à cet indicateur, se maintiennent également à des niveaux très élevés (182 M€ en 2021, contre 150 M€ en 2020). La ligne programme sur la gestion des eaux de pluie est revenue à un niveau modeste, après la forte dynamique de 2020 (à 13 M€, après une évolution de 9,7 M€ en 2019 à 43 M€ en 2020).

Les engagements de travaux basés sur des solutions fondées sur la nature ont fortement baissé en 2021, à **100 M€** (contre 168 M€ en 2020), mais restent bien **supérieurs à la cible (50 M€)**. Cela est dû au retrait des aides à l'agriculture, à 38 M€ en 2021, contre 115 M€ en 2020, en raison notamment de la priorité donnée dans les territoires aux dispositifs de soutien issus des démarches de relance. Notons toutefois que les actions sur les milieux aquatiques ont vu une augmentation nette, à 51 M€, contre 45 M€ en 2020.

P.1 - Réduire les pollutions diffuses en encourageant les pratiques les plus favorables à l'environnement

Objectif P-1.1 : Protéger et reconquérir la qualité des ressources en eau potable des captages d'eau dégradés

Sur le bassin Seine-Normandie, 379 captages ont été considérés comme prioritaires dans le cadre du SDAGE 2016-2021 et doivent, à ce titre, faire l'objet de plans d'action visant à protéger et de préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable.

355 captages prioritaires (chiffre supérieur à la cible de 348 captages) ont fait l'objet d'aides à la fin de l'année 2021 pour la protection de leur ressource en eau. Ces aides s'inscrivent dans le cadre d'une action de prévention qui peut se traduire par une étude de l'aire d'alimentation de captage (AAC) et par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions, le plus souvent appuyé par un contrat de territoire « eau et climat » (CTEC).

Au-delà de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces programmes d'actions, ces résultats ne doivent pas faire oublier les résistances importantes et les difficultés rencontrées sur le terrain. Les derniers captages prioritaires pour lesquels les plans d'action font défaut sont, en effet, situés dans les communes les plus difficiles à mobiliser pour la protection des AAC. Ceux qui disposent déjà d'un programme d'actions doivent souvent faire face aux réticences des acteurs de terrain. Leur efficacité est variable et a été freinée comme d'autres animations territoriales par la crise sanitaire.

Objectif P-1.2 : Réduire les pollutions d'origine agricole en encourageant les pratiques agricoles les plus vertueuses d'un point de vue environnemental

L'agence de l'eau est mobilisée pour accompagner et soutenir les régions du bassin sur les programmes de développement rural régionaux, au bénéfice de la protection de l'eau, mais dans une moindre mesure par rapport à l'année 2020. Les surfaces engagées dans des mesures agro-environnementales et en agriculture biologique en 2021 ne sont pas encore connues. Par contre, il est possible de quantifier l'intervention de l'agence de l'eau en termes financiers : en 2021, le montant engagé pour des aides individuelles octroyées aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique (AB), de paiements pour services environnementaux et de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) a atteint **22,84 M€ (contre une cible visée de 50 M€)**. Il s'élevait pour mémoire en 2020 à 100,4 M€, dépassant largement la cible visée (60 M€).

- ✓ L'intervention de l'agence de l'eau en 2021 pour les aides surfaciques (MAEC et AB) est inférieure à celle de 2020, avec 11,4 M€ engagés. Il convient cependant de souligner qu'en 2020, deux campagnes avaient été engagées (2019 et 2020). Les engagements de l'agence en 2021 n'ont concerné qu'une seule campagne (2021), parfois avec des durées d'engagement réduites (cas de certaines MAEC qui sont reconduites sur une seule année). De plus, l'augmentation sensible des budgets pilotés par les régions (dans un contexte de crise sanitaire accompagné d'une forte augmentation en 2021 du FEADER et des fonds du plan de relance), a fortement réduit les besoins d'intervention de l'agence de l'eau pour financer les mesures des PDRR.
- ✓ En 2021, l'agence a poursuivi et amplifié sa dynamique de mise en œuvre de la mesure 24 du plan biodiversité visant à développer une nouvelle logique d'intervention financière sur les territoires à enjeu eau et biodiversité avec des paiements pour services environnementaux (PSE). Outre les 3 projets pionniers engagés dès 2019 par des collectivités sur 6 territoires d'aires d'alimentation de captages, l'agence de l'eau a engagé, en 2021, 7 nouveaux projets de PSE issus des 2 appels à projets spécifiques de l'agence. Ils concernent 5 territoires d'aires d'alimentation de captages et 2 Parcs naturels régionaux (Marais du Cotentin et du Bessin et Forêt d'Orient). Au total, en 2021, l'intervention de l'agence dans les PSE s'élève à 11,7 M€ (11,3 M€ pour les paiements aux exploitations, et 0,4 M€ pour les études). 9 autres projets issus des appels à projets devraient être accompagnés à partir de 2022.

Au total, 19 dispositifs de PSE seront actifs et financés par l'agence de l'eau en 2022.

Le plan Ecophyto 2+ publié en juin 2019 a réaffirmé les objectifs de réduction de 50 % du recours aux produits phytosanitaires à l'horizon 2025. Les agences de l'eau perçoivent, depuis janvier 2016, une recette supplémentaire issue de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses afin d'encourager, outre les investissements, la mobilisation de groupes d'agriculteurs. En 2021, la dynamique **d'engagement de ces groupes dits « 30 000 »** reste faible, avec seulement **4 groupes** (contre 12 groupes en 2020) accompagnés sur le bassin suite aux appels à projets régionaux de 2020 et 2021, pour près de 511 000 € d'aides attribuées. On compte également 3 groupes en « émergence » (financés pendant une année pour accompagner leur création). La majorité de l'intervention de l'agence de l'eau dans Ecophyto 2+ concerne le financement des dossiers d'investissement dans les exploitations agricoles (désherbage mécanique et gestion de l'herbe) avec près de 7,4 M€ en 2021 (contre 6 M€ en 2020, et 13 M€ en 2019). Le déploiement d'appels à projets nationaux de FranceAgriMer concernant les mêmes types de matériels, et la mobilisation de nouveaux fonds issus du plan de relance, ont conduit à moins solliciter les aides de l'agence sur les investissements qui visent à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Objectif P-2 : Accompagner les territoires les plus fragiles dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement

Le montant engagé par l'agence de l'eau pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale s'est élevé à 138 M€ depuis le début du 11^{ème} programme (en retrait par rapport à la cible visée en 2021, de 160 M€).

211 collectivités situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) ont bénéficié, en 2021, d'aides au renouvellement de leur patrimoine d'assainissement ou d'alimentation en eau potable (200 en 2020), **pour 49,6 M€**. C'est très proche de la cible d'un montant supplémentaire de 50 M€. Dans ces aides aux milieux les plus ruraux prédominent les aides à l'alimentation en eau potable pour 14,28 M€. Les autres thématiques d'importance en ZRR sont les aides aux réseaux d'assainissement, pour 13,8 M€ et de 9,8 M€ pour les stations d'épuration. On note la hausse des aides à l'assainissement non collectif, pour 13 M€ en 2021 (contre 6 M€ en 2020 mais 17 M€ en 2019), qui s'explique en grande partie par le maintien des besoins sur ce mode d'action, en dépit de la diminution des aides prévue dans le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau en cohérence avec le cadrage national en la matière.

234 conventions d'aides valant contrats de progrès ont, par ailleurs, été signées avec des collectivités du bassin, pour un montant d'environ 120,5 M€, soit 30 M€ de moins que l'année passée. Cela représente 7 % des conventions d'aides attribuées en 2021, en baisse importante par rapport aux deux années précédentes (23 % en 2020). On note la prédominance, dans ces contrats, des actions relatives aux réseaux d'assainissement (plus de 65,52 M€), à l'alimentation en eau potable (18 M€), aux stations d'épuration (16 M€), mais également à la gestion quantitative des captages (9,7 M€) et la protection des captages (8,7 M€).

P-3 : Accompagner la préservation de la biodiversité et la restauration et préservation d'écosystèmes sains, résilients et fonctionnels

Objectif P-3.1 : Empêcher la dégradation et restaurer l'état des eaux, les fonctionnalités et la continuité des cours d'eau et des zones humides

Le linéaire de cours d'eau restauré en 2021 est de 401 km, ce qui est supérieur à la cible de 350 km.

En 2021 **le nombre d'obstacles traités** pour être rendus franchissables sur des cours d'eau en liste 2 est de **46**, en progression par rapport à 2020 mais qui reste inférieur à **la cible de 60 ouvrages**. Avec une priorité moindre, 119 obstacles supplémentaires ont été traités en dehors des cours d'eau en liste 2, afin de répondre à un triple objectif :

- reconnecter des habitats ou frayères situés sur les affluents des axes migrateurs réouverts (et ainsi rendre effectif un repeuplement) ;
- supprimer des obstacles sur des petits cours d'eau propices à la reproduction des truites fario ;
- traiter des obstacles sur des cours d'eau pour lesquels l'hydromorphologie est un facteur déclassant de l'état écologique au sens de la DCE.

La superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau en 2021 est de 7 096 ha, ce qui est supérieur à la cible fixée (1600 ha). Par rapport à l'année 2020, les valeurs globales des surfaces acquises et entretenues n'évoluent pas significativement. Par contre, la surface totale restaurée est élevée notamment en raison de plusieurs aides visant la restauration globale de grandes surfaces de milieux humides.

Objectif P-3.2 : Préserver des milieux naturels fonctionnels et riches en biodiversité

L'objectif des actions relatives à la biodiversité est de maintenir et de préserver des espèces mais surtout, et c'est notamment dans ce cadre que s'inscrit le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau, de préserver et de restaurer le bon fonctionnement écologique des milieux et des interdépendances (trames et continuités écologiques). La sensibilisation aux enjeux de la biodiversité des maîtres d'ouvrage continue, notamment par la présence de l'agence aux Assises nationales de la biodiversité 2021. Cette sensibilisation s'est également élargie au grand public, via la réalisation de vidéos de valorisation des projets par l'agence de l'eau. Cette année a permis d'approfondir l'investissement de l'agence dans la mise en œuvre du plan biodiversité (PSE, ORE...). Chaque direction territoriale (DT) de l'agence de l'eau a participé à la déclinaison régionale de cette stratégie nationale de la biodiversité, avec les acteurs et instances concernés. De nombreux appels à projet (AAP) ont été lancés par les acteurs et instances de la biodiversité, régions et ARB notamment. Les directions territoriales de l'agence ont également participé aux jurys et à la définition du cahier des charges, ainsi qu'au financement des projets.

En 2021, l'agence de l'eau a accordé 88,4 M€ d'aides directement ou pour partie en faveur de la biodiversité. Ce bilan intègre :

- 51 M€ pour la protection, restauration et gestion des écosystèmes humides et marins et leur biodiversité, ainsi que les acquisitions foncières en zone humide et littoral, permettant de financer explicitement et directement des opérations en faveur de la biodiversité.
- 37,4 M€ pour l'accompagnement de la transition agricole (aides sur l'évolution des systèmes, ciblées en priorité dans les zones à enjeu eau, réduisant durablement l'emploi de pesticides et d'engrais), la gestion à la source des eaux pluviales, les travaux d'aménagements d'hydraulique douce, les acquisitions foncières qui concourent à la protection de la biodiversité. Le montant de ces aides est sensiblement inférieur à 2020, car, comme indiqué dans la description de l'objectif P1-2, l'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie sur les aides surfaciques (MAEC et agriculture biologique) est en diminution par rapport à 2020 en raison principalement de la forte augmentation des crédits déployés en 2021 par les régions pour le financement de ces aides, mais également du fait que l'année 2020 avait concentré deux campagnes d'engagement (2019 et 2020), contre une campagne en 2021.

Afin de favoriser les initiatives pour la reconquête de la biodiversité, le dispositif « territoires engagés pour la biodiversité » (TEN) a été déployé par l'OFB, en concertation avec les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés. L'agence est intégrée dans cette démarche et travaille à valoriser davantage le lien à l'eau dans le déploiement opérationnel de ce dispositif. Le dispositif TEN est lié au concours de la Capitale Française de la biodiversité avec comme thème en 2021 « eau et biodiversité ».

Objectif P-3.3 : Protéger les eaux littorales

La protection des eaux littorales passe par la lutte contre les pollutions chimiques, la réduction des apports en nutriments dans les eaux côtières et la restauration des milieux naturels. Les interventions sur la bande littorale ont ainsi représenté environ 40 M€ en 2021, répartis à peu près équitablement entre le petit cycle et le grand cycle (y compris la connaissance et la surveillance).

Fin 2021, 100 % des profils pour les baignades étaient finalisés, parmi lesquels 13 profils ont fait l'objet d'une révision. Enfin, des actions de recherche de substances dangereuses dans les effluents d'aires de carénage et de modélisation du devenir de ces substances dans les sédiments portuaires ont été lancées par les départements de la Manche et du Calvados avec le soutien technique et financier de l'agence de l'eau, ainsi que la mise aux normes de l'aire de carénage du port de Fécamp.

En 2021, la COLIMER a été mobilisée pour élaborer l'avis du comité de bassin sur le Document Stratégique de Façade, ainsi que pour traiter les retours de la consultation du public et des instances sur le projet de SDAGE. Comme les années précédentes, l'agence de l'eau a continué à apporter son soutien technique à la direction

interrégionale de la mer, dans le cadre du secrétariat technique régional en charge de l'élaboration de la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Deux expérimentations de dispositifs de récupération de macrodéchets dans les traitements des eaux usées ou pluviales ont eu lieu.

P-4 : Reconquérir la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles

Objectif P-4.1 : Réduire les pollutions domestiques et assimilées par l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie

En 2021, l'agence de l'eau a soutenu financièrement 87 projets qui ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, en réduisant les surfaces imperméabilisées raccordées de **446 351 m²** (par désimperméabilisation ou déracordement), pour un montant d'aide proche de 10,6 M€. L'augmentation du nombre total de projets par rapport à 2020 (64 en 2020), s'accompagne d'une hausse significative des surfaces désimperméabilisées ou déracordées d'environ 17%.

D'autre part, les réalisations hors Ile-de-France se sont multipliées notamment dans le Calvados et la Marne. Elles contribuent maintenant à hauteur de 25% des surfaces désimperméabilisées ou déracordées, ce qui témoigne d'une diffusion progressive des bonnes pratiques sur le bassin Seine-Normandie.

Concernant les collectivités, le nombre de projets a fortement augmenté (71 en 2021, 50 en 2020) tandis que les surfaces désimperméabilisées déracordées ont été quasiment doublées par rapport à 2020 : plus de 28,6 ha en 2021 alors qu'elles n'étaient que de 14,45 ha en 2020.

Les surfaces sont désimperméabilisées ou déracordées grâce à la réalisation de noues, de parkings perméables, d'espaces verts en creux, de jardins de pluies, de toitures végétalisées ou de cuves pour la récupération des eaux de pluie. Ces actions sont mises en œuvre par des établissements scolaires et des gymnases, dans des zones d'aménagement concertées (ZAC), pour des ateliers et autres bâtiments municipaux, sur des résidences, sur des sites industriels et commerciaux, ... Cela témoigne d'une bonne appropriation de ces "solutions sans regret" par des acteurs du bassin très divers.

In fine, les résultats obtenus en 2021 dépassent la cible 2021 (40 ha désimperméabilisés ou déracordés). En 3 ans, ce sont près de 136 ha qui ont été désimperméabilisés ou déracordés des réseaux publics d'assainissement. Cela rend compte d'une mobilisation des acteurs du bassin pour la mise en œuvre de projets intégrant désimperméabilisation et déracordements, dans un contexte difficile. Très ambitieux en matière de gestion à la source des eaux pluviales, le 11^{ème} programme soutient cette dynamique.

Objectif P-4.2 : Réduire les pollutions domestiques et assimilés pour atteindre le bon état des masses d'eau

Stations de traitement des eaux usées

En 2021, l'agence de l'eau a accompagné **54 projets de construction et reconstruction de stations de traitement des eaux usées (soit bien au-dessus de la cible fixée à 30)** permettant de répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE et à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable), représentant près de 112 M€.

58 M€ d'aide ont été directement apportés aux maîtres d'ouvrage de l'assainissement collectif pour les accompagner dans la reconquête du bon état des eaux.

Dans le cadre du plan de relance, 10 projets ont été accompagnés pour un montant total d'aides de 30,7 M€, dont 20 M€ pour la reconstruction de l'unité de clarifloculation de la station d'épuration d'Achères qui a été victime d'un incendie en 2019 pénalisant la qualité de l'eau de l'aval du bassin de la Seine.

A noter que 3,4 M€ de subventions ont permis aux collectivités d'hygiéniser leurs boues d'épuration dans le contexte sanitaire lié à la covid 19.

Le montant total de l'accompagnement financier des collectivités par l'agence de l'eau (86 M€) est en légère hausse de près de 5 % par rapport à l'année 2020.

Ce qui s'explique par une reprise économique certaine du secteur de l'assainissement, accompagnée par une politique de financement ambitieuse de l'agence de l'eau via l'adaptation de nos mesures (plan d'urgence, plan de relance) dans ce contexte sanitaire difficile.

Pour mémoire, le bassin Seine-Normandie comporte 2807 STEU, pour une capacité nominale totale de plus de 26 millions d'équivalents habitants, avec une évolution démographique constante.

Réseaux d'assainissement

En 2021, l'agence a attribué un peu plus de 182 M€ d'aide aux réseaux d'assainissement, soit une hausse de quasiment 30 % par rapport à 2020.

Les réseaux neufs, desserte et transport, ont bénéficié de 14,6 M€ d'aides. La pose de plus de 66 km de réseaux a permis de raccorder un peu plus de 6 000 habitants supplémentaires aux stations de traitement des eaux usées. Le montant des aides accordées et le nombre d'habitants raccordés sont pour la seconde année consécutive en forte baisse, respectivement de -26 % et de -50 %.

Plus de 202 km de réseaux ont été réhabilités (+15% par rapport à 2020). L'agence a soutenu les travaux à hauteur de 154 M€ dont quasiment 10 M€ pour la mise en séparatif de plus de 14 km de réseaux unitaires.

Le montant des aides (25 M€) pour la mise en conformité de la partie privative des branchements des particuliers a augmenté de quasiment 20 % (21 M€ en 2020).

Plus de 7 500 branchements (privés et bâtiments publics) ont été mis en conformité (+19 % rapport à 2020) dont plus d'un tiers prévus dans le cadre d'une convention mandat passée entre l'agence et la collectivité.

Le montant consacré aux études est de 6,5 M€ (-7 % par rapport à 2020).

3 projets de collecte séparative des urines ont été financés en 2021 pour un montant d'aide de près de 433 000 €.

Enfin, aucune opération n'a été financée au titre des travaux d'urgence.

Dans le contexte de la crise sanitaire, 47 dossiers d'aide ont bénéficié du plan de reprise mis en place par l'agence pour le soutien aux travaux sur les réseaux d'assainissement. Ces dossiers représentent un montant de 48,5 M€. 37 dossiers d'aide ont bénéficié du plan de relance national pour le soutien aux travaux sur les réseaux d'assainissement. Ces dossiers représentent un montant de 19,2 M€.

Réduction des rejets de polluants par temps de pluie en zones urbaines

En 2021, les travaux permettant de réduire les écoulements à la source (voir P-4.1) représentent près de 66 % des projets aidés au titre de la réduction des rejets de polluants par temps de pluie en zones urbaines (71 sur 108) et plus de 56% des montants d'aides. Une forte hausse des montants d'aides comme des surfaces désimperméabilisées ou déracordées est enregistrée : 7,75 M€ (3,9 M€ en 2020) et 28,6 hectares en 2021 (14,45 ha en 2020).

Comme en 2020, 10 projets sont dédiés à l'amélioration de l'autosurveillance du système de collecte. Le montant d'aide accordé à ces opérations dépasse 0,976 M€ (il était proche de 0,6 M€ en 2020).

Par ailleurs, quatre projets concourent à réduire les flux déversés par temps de pluie via les systèmes de collecte, pour un montant d'aide de plus de 3,87 M€. Ils concernent :

- l'automatisation de déversoirs d'orages à Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Courbevoie par le conseil départemental des Hauts-de-Seine (92),
- la réalisation d'un bassin de stockage restitution de 2 230 m³ à Soissons par Grand Soissons Agglomération (02),
- la mise en œuvre d'une application hyperviseur et d'une application "suivi des raccordements" par la métropole Rouen Normandie (76) pour le suivi en temps réel du fonctionnement des systèmes d'assainissement qu'elle exploite en régie.

Ce dernier projet est lauréat 2021 de l'appel à projets « Innovation » de l'agence de l'eau. Il prévoit l'installation d'un filet récupérateur de macro et micro-déchets sur un émissaire pluvial en Seine et le suivi de son remplissage à l'aide d'un capteur innovant.

En 2021, l'agence de l'eau a également apporté une aide de plus de 0,6 M€ pour la réalisation d'un filtre planté de roseaux pour le traitement des eaux pluviales issues d'une zone industrielle et commerciale à Pithiviers (45).

Enfin, le montant d'aide consacré à l'amélioration des connaissances visant à réduire les rejets de polluants par temps de pluie est proche de 0,54 M€ pour 22 projets en 2021 (il dépassait 0,77 M€ pour 28 projets en 2020). Ces études concernent

notamment le fonctionnement des réseaux et les déversements par temps de pluie (météorologie, modélisation), la faisabilité pour le dé raccordement des eaux pluviales et la conception des aménagements permettant de réduire les écoulements à la source par infiltration et évapotranspiration.

Objectif P-4-3 : Réduire et éliminer les pollutions des activités économiques (hors agriculture), notamment les substances les plus toxiques

Malgré le contexte de la crise sanitaire depuis 2019, les acteurs économiques ont poursuivi leurs efforts afin de concilier le développement de leur activité et la préservation de l'environnement, en permettant la réduction des rejets et fiabilisation de la dépollution des établissements industriels du bassin : l'agence de l'eau a apporté 32 M€ d'aides (soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année 2020) à 287 entreprises (348 aides) pour la réalisation de 96 M€ de travaux éligibles (73 M€ en 2020).

Au regard des montants attribués en 2021, le secteur industriel semble montrer qu'il a plutôt bien résisté à la crise sanitaire, grâce notamment aux mesures de soutien déployées par le gouvernement. Toutefois, les chiffres indiquent aussi une baisse en nombre de dossiers et en nombre d'entreprises aidées. Les 5 dossiers les plus importants en 2021, représentent 15 M€ d'aides attribués (contre 5 M€ en 2020), ce qui indique que ce sont plutôt de grandes entreprises qui ont pu réaliser des investissements importants.

Selon l'INSEE, certains industriels (sauf le secteur de l'automobile) avaient prévu d'investir fortement au cours de l'année 2021. Cette forte hausse s'explique par le plan de relance ainsi que par les adaptations du 11^{ème} programme pour faire face à la crise sanitaire.

Ces résultats restent à nuancer en fonction des types de travaux. Ceux qui ont fait l'objet d'une forte augmentation sont :

- l'épuration avec un quasi-doublement du montant attribué par rapport à l'année 2020 (10.1 M€ contre 5.9 M€ en 2020) ;
- les travaux d'économie d'eau : le volume d'eau économisé passe de 1,8 à 3,8 Mm³. Les projets d'économie d'eau sont en nette progression depuis le début du 11^{ème} programme (15 en 2021) ;
- les travaux type « technologies propres » : les montants attribués à ces projets (pouvant impacter les procédés) ont progressé de 30% ;
- les travaux de gestion à la source des eaux pluviales : le nombre de projets de gestion à la source des eaux pluviales, est en forte augmentation en comparaison de l'année précédente (16 projets en 2021 contre 11 en 2020). Les acteurs économiques perçoivent de plus en plus l'intérêt de gérer leurs eaux pluviales à la parcelle.

Les types de travaux qui ont fait l'objet d'un fléchissement dans ce contexte sont :

- les mesures d'accompagnement et la prévention des pollutions accidentelles : la part des projets d'accompagnement est en léger recul par rapport à 2020 (7 M€ d'euros attribués en 2021 contre 8 M€ en 2020) ;
- les aides aux actions collectives : la dynamique de projets réalisés par les activités économiques dispersées, via les actions collectives, ralentit depuis le début de la crise sanitaire. Cette dernière impacte plutôt des entreprises de taille modeste. En 2021, les nombres de projets et d'aides sont en recul de 30 % par rapport à 2020. Les aides aux actions collectives représentent, en 2021, 6 % des engagements au bénéfice des acteurs économiques (contre 12 % en 2020), en baisse régulière depuis le début 11^{ème} programme. Comparativement, le nombre d'actions collectives au cours du 10^{ème} programme représentait 52 % des projets aidés. Ce phénomène s'explique par le fait que les très petites entreprises (garages, BTP, ...) concernées par ces actions collectives ont subi la crise sanitaire de plein fouet et ne possèdent pas de fonds propres pour réaliser des investissements nécessaires à la préservation de l'environnement. Toutefois la signature de contrats de partenariats (enseignes commerciales, CNPA, ...) au cours de l'année 2021 a pour objectif de redynamiser cette thématique.

En 2021, le nombre de projets industriels visant la réduction des émissions de micropolluants aidés par l'agence diminue par rapport aux années précédentes. Ce ralentissement peut s'expliquer par les conditions sanitaires qui restent défavorables mais également par le fait que les suites de la révision de l'arrêté du 24 août 2017, modifiant les valeurs limites d'émissions de micropolluants, ne sont pas encore perceptibles.

Toutefois, **la quantité de substances prioritaires et dangereuses réduites ou éliminées des rejets dans le cadre de projets aidés par l'agence de l'eau en 2021 atteint 414 kg, soit pratiquement le double de la cible (250 kg/an)**, grâce à plusieurs projets notables. Ces projets engagés par des industriels des branches carénage, fonderie, traitement de surface et pressing concernent la réduction des métaux (zinc et cuivre) et du perchloroéthylène.

Les dossiers d'aides aux pressings pour la mise en place de machines sans perchloroéthylène décroissent de moitié en 2021, dernière année d'accompagnement possible de ce type de travaux.

Il faut noter l'accompagnement financier de 2 projets de réduction du Chrome VI (221 kg substitués) mais non comptabilisés dans le chiffre global car sans effet direct sur le milieu puisque les sites étaient déjà en rejet zéro.

Les objectifs en termes de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants restent donc ambitieux.

P.5 - Promouvoir une gestion quantitative durable et économe de la ressource en eau

En 2021, les volumes d'eau économisés et substitués grâce à des projets financés par l'agence s'élèvent à **4,08 Mm³**. Les engagements des acteurs économiques représentent un volume d'eau économisé de 3,8 Mm³, (dont 3 Mm³ pour la papeterie ALIZAY), un chiffre en progression constante depuis le 10^{ème} programme. Ils représentent 95 % des volumes. En effet, les nouvelles modalités d'aide du 11^{ème} programme ont permis de faire émerger des projets auprès des industriels. Malgré la crise sanitaire, les acteurs économiques n'ont pas hésité à investir cette thématique, notamment afin de maintenir leurs activités. En effet, à la mi-octobre 2020, près de 80 % des départements étaient en restriction d'usage. La création d'un groupe de travail national sur la réutilisation des eaux non conventionnelles (sous le pilotage du ministère de la Santé et ministère de la transition écologique et solidaire) a pour objectif de faire émerger des projets dans les années à venir (en lien avec l'objectif des Assises de l'eau).

Au-delà de la réglementation, de nombreuses entreprises s'inscrivent dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale et adoptent une politique active en matière de protection de l'environnement. Les pistes d'action pour économiser l'eau sont nombreuses : réduire les gaspillages, connaître finement ses consommations, réutiliser les eaux, mettre en place des circuits fermés, optimiser les équipements ou changer de process, récupérer les eaux de pluie.

Enfin, deux démarches supplémentaires de **projet de territoire pour la gestion de l'eau (portant le total à trois)** ont bénéficié de subventions pour la phase d'étude en 2021 : le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Serein-Armançon et le Projet de Gestion Régional de l'Eau Manche, dans une démarche similaire à celle d'un PTGE.

Les investissements des collectivités, principalement sur l'eau potable, ont représenté 4 % des résultats globaux du bassin (51 592 m³).

R – Redevances

R-1 : Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions annuelles votées dans le cadre des programmes d'intervention, du plafond inter-agences annuel fixé par la loi de finances et des cibles annuelles par agence de l'eau

L'agence de l'eau Seine-Normandie a, en 2021, respecté la cible d'encaissements de redevances qui lui avait été fixée. Le niveau des recettes perçues a été piloté le plus finement possible, afin de rester inférieur aux encaissements prévus pour le bassin Seine-Normandie dans le cadre du plafond de recettes des six agences de l'eau. L'agence a ainsi encaissé, entre le 24/12/2020 et le 23/12/2021, 674,14 M€ de redevances (hors majorations et remboursements, qui sont hors plafond), pour une cible de 675,92 M€ en 2021.

R-2 : Assurer la perception des redevances en veillant au respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables

L'année 2021 a été marquée par le déploiement d'un nouvel outil de reporting et d'exploitation des données de redevances, ainsi que de requêtes clés en main qui ont permis de disposer de tableaux de synthèse sur des données financières et techniques, facilitant ainsi le pilotage et la gestion des redevances, permettant par exemple la réalisation de contrôles de supervision internes de masse et en contribuant à l'amélioration de suivi du processus de précontentieux.

Une recherche de nouveaux redevables répondant au critère de conventionnement pour les redevances pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte a été engagée sur 2021, et a permis de disposer de 7 nouvelles conventions de reversement pour l'année d'activité 2022, ce qui contribuera à sécuriser les encaissements et à faciliter le pilotage du plafond des redevances.

La politique de contrôle fiscal, déployée depuis 2014 par l'agence de l'eau, permet encore cette année de dépasser les cibles fixées dans le contrat d'objectif. En 2021, les contrôles ont porté sur les années d'activité 2018, 2019 et 2020. **Le taux de redevables contrôlés pour l'année d'origine 2018, dont les contrôles se sont achevés en 2021, s'élève ainsi à 2,7 % (pour une cible de 2 %), et le pourcentage de redevances contrôlées pour l'année d'origine 2018 est de 32,8 % (soit au-delà de la cible des 5 %).**

Un chantier de refonte des modèles de courrier gérés dans le cadre des contrôles fiscaux a fait l'objet d'un travail de fond permettant d'aboutir à une sécurisation accrue de ce processus.

Enfin, la certification ISO 9001 a été renouvelée en 2021 et un nouveau cycle de 3 ans démarre (2021-2023). Une nouvelle fois, cette année, elle apporte la preuve d'une maîtrise de la gestion des redevances et des primes par l'agence.

F - Pilotage de l'établissement et fonctions support

F-1 : Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux enjeux de l'établissement et aux besoins des agents

Gérer de façon dynamique les effectifs

2021 a vu le plafond d'emplois de l'agence passer à 355,80 (-10,7 ETP par rapport à 2020), ce qui représente une baisse de 2,9 %. En moins de 10 ans, entre 2012 et 2021, la réduction des effectifs de l'agence de l'eau aura atteint plus de 25,5 % (131,1 ETP).

En matière de mouvements du personnel, on relève, en 2021, 40 départs et 21 arrivées. Il est à noter que l'agence a également signé 38 CDD, pour des durées variables.

S'agissant plus spécifiquement de l'accès aux emplois de l'agence de l'eau, depuis 2016, un effort particulier est porté sur la diversité des populations recrutées, en direction tout d'abord des travailleurs en situation de handicap, par le biais d'une politique d'insertion inclusive et d'un recours à des entreprises travaillant en secteur protégé (ESAT) pour les commandes de prestations. De même, l'objectif de la parité dans le renouvellement des postes d'encadrement est resté un point d'attention dans la gestion des carrières au sein de l'agence.

Développer et conforter les compétences

En 2021, 1150 journées stagiaires ont été conduites, bénéficiant à 322 agents (**ce qui représente 3,6 jours de formation par agent dépassant la cible de 2 jours par agent**). Après la baisse du nombre de jours de formation de 2020 liée aux conditions sanitaires, l'année 2021 a vu un rétablissement de la situation avec un nombre de jours de formation par agent du même niveau que celui de 2019. La situation sanitaire encore dégradée en 2021 a nécessité une bonne réactivité de la DRH pour poursuivre sa mission de formation en l'adaptant (nouveaux outils comme l'acquisition de licences Zoom permettant des réunions et des formations à distance, nouvelles méthodes comme le développement du e-learning ou l'organisation de webinaires).

Maintenir un dialogue social actif

En 2021, ce dialogue a pris la forme de réunions des instances consultatives, formelles (10 comités techniques, 5 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, 2 commissions consultatives paritaires, une pré-CCP et 6 CT/CHSCT communs pour préparer le futur déménagement du siège fin 2022) mais aussi informelles, du fait de la situation sanitaire. Dans ce cadre, des points d'échange entre la direction et les représentants du personnel se sont tenus ponctuellement. Les représentants du personnel ont par ailleurs été conviés à des groupes de travail

ou comités de pilotage ad hoc relatifs à différents chantiers menés par l'agence (notamment le futur règlement intérieur de l'agence de l'eau).

Développer la communication interne

Afin de poursuivre son effort en matière de communication interne, l'agence de l'eau a décidé de renouveler son agent contractuel à durée déterminée assurant cette mission. Sa contribution était nécessaire et précieuse du fait du contexte sanitaire et a permis de garder le lien entre l'agence et ses agents, de maintenir la journée de l'agence (à distance), ainsi que la journée des encadrants (en présentiel).

F-2 : Renforcer l'efficacité de l'action publique par des mutualisations inter-agences des fonctions métiers et supports et davantage de simplifications de procédures

Objectif F-2.1 : Mettre en œuvre le plan d'actions de mutualisations inter-agences validé en juillet 2018

Les pourcentages d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'agence de l'eau Seine-Normandie a le pilotage sont conformes aux cibles visées.

DSI mutualisée (avancement 80 %)

La direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN), mutualisée entre les 6 agences de l'eau, a vu le jour le 1^{er} septembre 2020. La période de transition et de transfert entre les équipes s'est poursuivie en 2021. Les projets techniques se poursuivent car ils sont le socle sans lequel aucun nouveau service numérique ne pourra être déployé.

Groupement comptable (avancement 20 %)

La cible de cette mutualisation est un groupement comptable à six agences. Le regroupement se fait par ajout successif d'agences comptables, à mesure que les conditions techniques et humaines sont réunies. Le premier groupement, effectif depuis le 1^{er} janvier 2021, entre l'agence de l'eau Seine-Normandie et l'agence de l'eau Artois-Picardie, fonctionne de manière performante et a atteint ses objectifs. Les travaux sont en cours pour préparer l'élargissement du groupement à l'une des agences de l'eau remplissant les conditions (agence de l'eau Loire-Bretagne ou agence de l'eau Adour-Garonne).

Audits croisés (avancement 80%)

Le principe de retours d'expérience croisés entre agences de l'eau, dénués du formalisme des audits menés par exemple dans le cadre de la certification qualité, a été acté par les six directeurs généraux d'agence en 2019. Ils permettent notamment d'offrir un cadre à des échanges de bonnes pratiques entre agences, contribuant à l'amélioration des activités. En 2020, un premier chantier a été mené et conclu en 2021, associant les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne autour des modalités de contractualisation avec les maîtres d'ouvrage. Initié en 2021, le

nouveau thème choisi est la démarche services publics écoresponsables avec la mobilisation des six agences.

Objectif F-2.2 : Investir dans le numérique pour offrir un service simplifié et dématérialisé au redevable ou demandeur et réduire le coût de traitement et de collecte

Le taux de télédéclaration sur le portail téléservices des redevances, couplé à Aramis, a encore progressé, **pour atteindre 95 % (au-delà de la cible de 93%)** en 2021 grâce à l'amélioration de la relation avec les redevables permise par la mise en œuvre d'un compte utilisateur unique au sein du portail de télé-services.

Pour ce qui concerne les relations avec les maîtres d'ouvrage, le portail « démarches simplifiées », fourni par la direction interministérielle du numérique a été déployé sur le périmètre des demandes d'aides et des paiements associés. Cette plateforme a été déployée au sein de deux directions territoriales à partir de mai 2020. Il en résulte une gestion dématérialisée de 97 dossiers en 2020 passée à 1 283 dossiers en 2021 pour les demandes d'aides, et de 164 dossiers en 2020 passés à 1 185 dossiers en 2021 pour les demandes de paiements. Pour les deux directions concernées plus 90 % des demandes d'aides et de paiements sont aujourd'hui dématérialisées. Le déploiement a été étendu aux autres directions territoriales fin 2021. Durant l'année 2022, le nombre de demandes dématérialisées sera croissant et devrait devenir majoritaire à l'échelle de l'agence de l'eau. La dématérialisation sera la norme dans le cadre du futur système d'information des six agences relatif aux aides.

F-3 : Poursuivre et optimiser la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel de l'établissement

L'indicateur F3 vise à présenter les efforts d'optimisation et de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant et de personnel de l'agence.

Les dépenses de fonctionnement courant sont stables entre 2020 et 2021, avec un niveau de décaissement légèrement supérieur de 50 k€. Elles ont été exécutées à hauteur de 83 % du budget rectificatif 2021. La crise sanitaire n'a pas permis la réalisation de certaines prestations programmées, notamment des rencontres des comités de bassin prévu en décembre 2021. Le budget « déplacements » des agents de l'agence est resté limité. Ce contexte particulier a permis à l'agence de redéployer les crédits de fonctionnement non consommés vers le domaine des aides (subventions et avances), dans le respect des règles de fongibilité définies par les tutelles.

Les dépenses de personnel ont, elles, été réalisées à hauteur de 29,2 M€. Elles sont relativement stables (-0,4 M€) par rapport au niveau d'exécution de 2020.

Sur ces dépenses - fonctionnement courant et personnel – **l'indicateur F3 affiche une évolution de - 1 % entre 2020 et 2021**, restant dans le cadre de stabilité retenu pour l'ensemble des agences de l'eau.

F-4 : Piloter, anticiper et assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses du programme

Le niveau des recettes perçues a été piloté le plus finement possible, afin de rester inférieur aux encaissements prévus pour le bassin Seine-Normandie dans le cadre du plafond de recettes des six agences de l'eau. L'agence a ainsi encaissé 674,14 M€ de redevances (hors majorations et remboursements, qui sont hors plafond), pour une cible de 675,92 M€ en 2021.

Les décaissements en matière d'intervention ont connu un rythme soutenu en 2021, tout particulièrement sur le dernier trimestre de l'année. L'exécution des engagements a été quasi complète par rapport aux prévisions du budget initial (à quasi 100 % en matière de subventions) montrant l'effort de l'agence de l'eau pour instruire, outre les volumes prévus au programme, l'enveloppe exceptionnelle liée au plan de relance.

Les décaissements ont atteint les prévisions (et même au-delà des prévisions initiales), grâce au recours à la fongibilité asymétrique des domaines.

La consommation soutenue des crédits de paiements, notamment en matière d'interventions, a permis de contenir le niveau de trésorerie à 194,39 M€.

Les restes à payer liés aux interventions (subventions et avances) représentent au 31 décembre 2021 un encours de 1 040 M€. Dans le cadre du plan d'apurement mis en œuvre, le montant des encours antérieurs au 11ème programme (à savoir les aides engagées avant 2019) s'élève à 170 M€ au 31 décembre 2021.

Les restes à payer budgétaires s'élèvent pour leur part à 1 026 M€ à fin 2021. **Le taux d'évolution des restes à payer est de 104,13%.**

F-5 : Développer des dispositifs de contrôle interne budgétaire opérationnels et efficaces

Un point sur la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne budgétaire et du plan d'actions associé a été présenté au conseil d'administration du 15 juin 2021. **Parmi les risques majeurs identifiés, deux ont été levés en 2021 par le renforcement de l'activité des fonctions budgétaires et celui du dialogue de gestion mené en interne.**

L'agence de l'eau a actualisé en 2021 les démarches de contrôle interne portant sur la gestion budgétaire, les redevances, l'instruction des primes et l'instruction financières des aides (pour la liquidation et le paiement des aides). Elle a, par ailleurs, amorcé un plan de continuité d'activité pour permettre de faire face à des crises sanitaires comme celle du COVID.

De façon plus générale, l'agence de l'eau est engagée dans une démarche d'amélioration continue et de maîtrise de ses activités, qui repose sur différents dispositifs. Le contrôle interne en fait partie, mais aussi : le système de management de la qualité (dont la certification, centrée sur le processus à fort enjeu des redevances et primes et les processus supports associés, a été renouvelée en

2021), la certification des comptes de l'agence ou encore la politique de responsabilité sociale et environnementale, qui a donné lieu à l'élaboration en 2021 d'une nouvelle stratégie pour la période 2022-25. A ce dernier titre, l'agence de l'eau a revu en 2021 son plan de mobilité pour intégrer de nouvelles actions en prévision du déménagement de son siège à Courbevoie. Des animations relatives à la mobilité (notamment au vélo) ont été organisées sur tous les sites de l'agence en septembre 2021.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

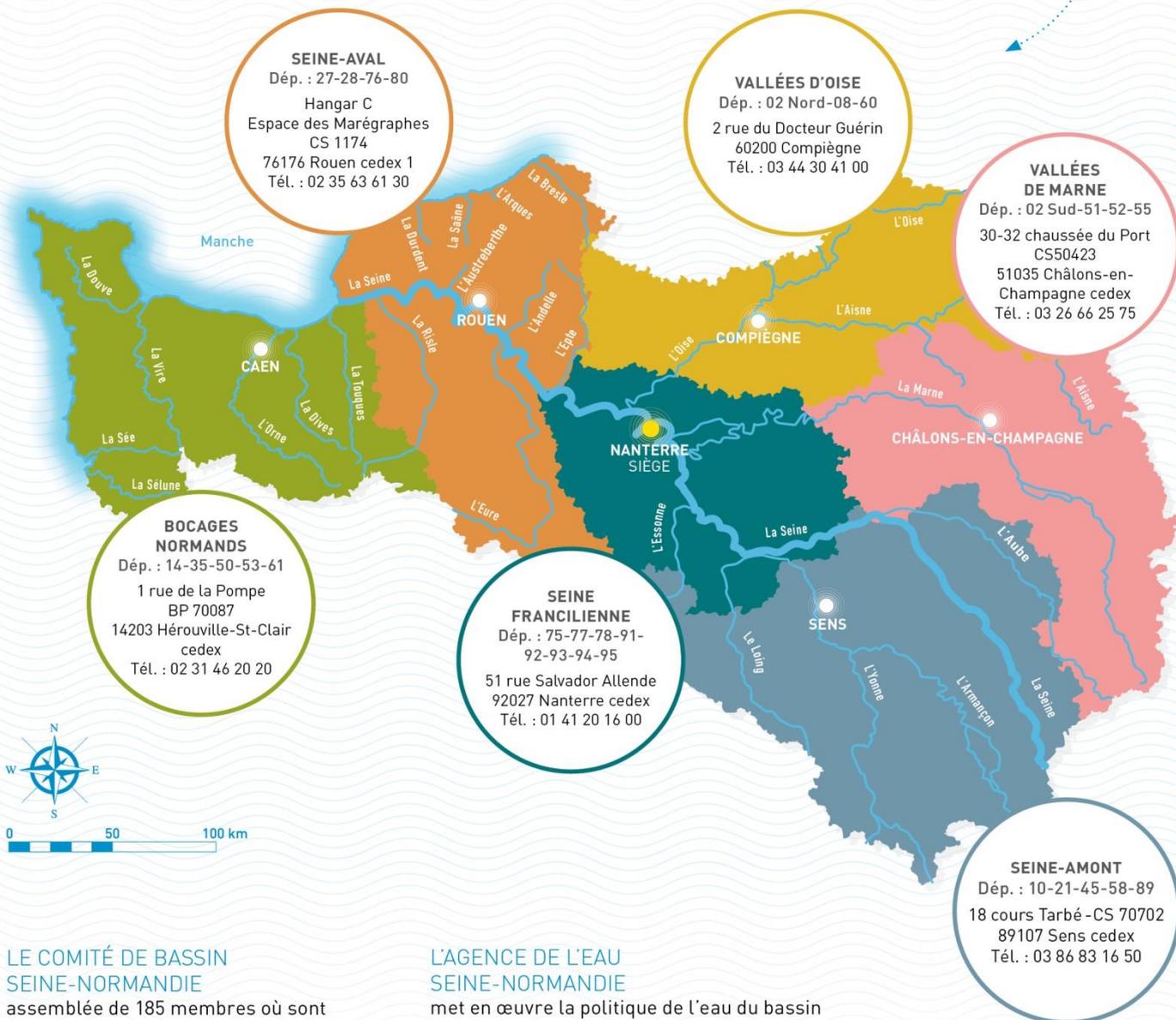
51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



© AESN / Création : Modè&er / Avril 2018



0 50 100 km

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie